

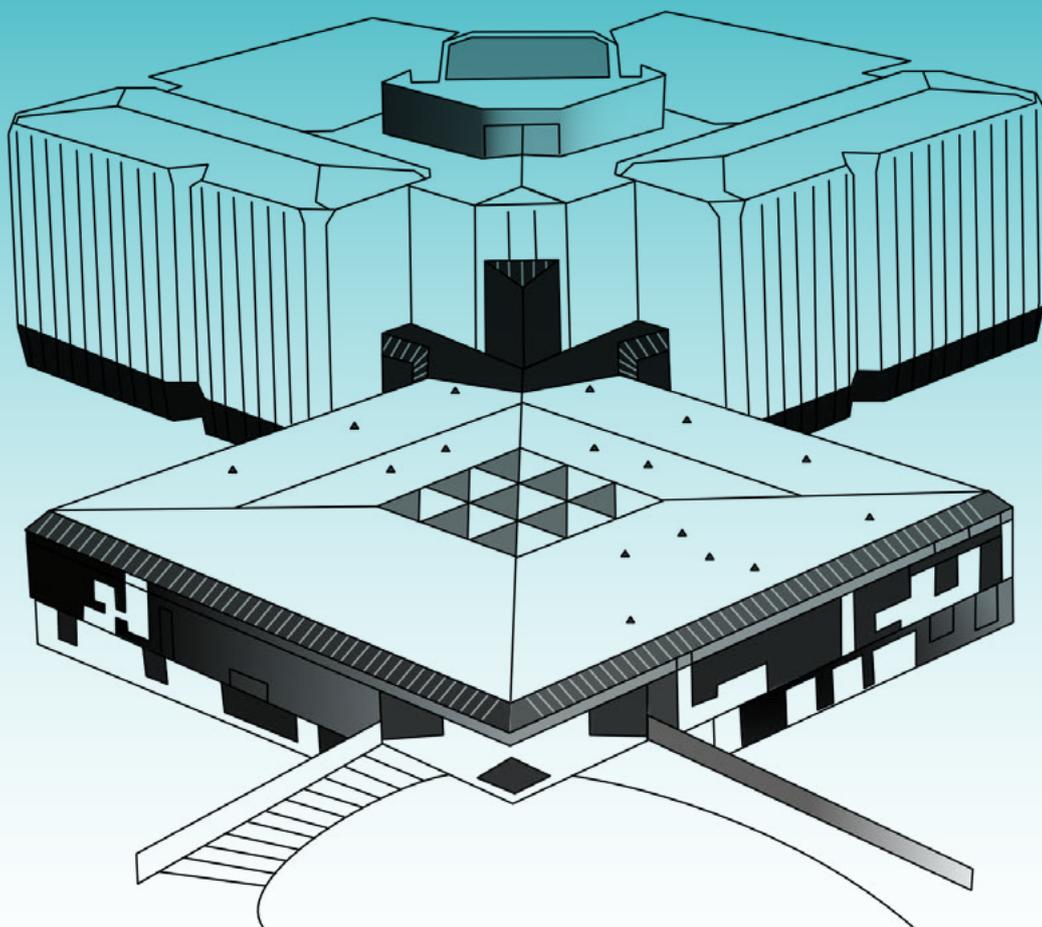


**PROJET**

**SCIENTIFIQUE  
ET CULTUREL**

**ARCHIVES**  
DÉPARTEMENTALES DES **VOSGES**

**2023-2027**



**PROJET SCIENTIFIQUE  
ET CULTUREL**

**ARCHIVES**  
DÉPARTEMENTALES DES VOSGES)

**2023-2027**

# Table des matières

Introduction : les Archives départementales et leurs missions.....	6
Les documents ressources .....	7
L'élaboration du PSC .....	9
Le Contrat de développement 2018-2021 : rappel et bilan.....	10
Le bilan .....	10
Archives publiques.....	10
Archives privées et iconographiques.....	11
Conservation : conservation préventive, atelier de reliure et de restauration.....	11
Informatique et salle de lecture virtuelle.....	12
Communication en salle de lecture.....	12
Bibliothèque.....	12
Action culturelle et pédagogique.....	12
Le contexte en 2023.....	14
L'équipe.....	14
Le budget 2023 .....	14
Le bâtiment.....	14
Conclusion.....	15
Les principaux axes structurant la feuille de route 2023-2027 .....	16
<b>Axe 1 : une collecte proactive .....</b>	<b>17</b>
Les archives publiques.....	18
Le système d'archivage électronique.....	19
Les archives privées .....	20
<b>Axe 2 : un classement dynamisé et pertinent.....</b>	<b>21</b>
Les archives publiques.....	23
Les archives privées .....	23
La bibliothèque .....	23
<b>Axe 3 : une conservation augmentée.....</b>	<b>25</b>
Le Plan de Sauvegarde des Biens Culturels .....	26
La conservation préventive et curative .....	26
La reliure/restauration .....	26
La numérisation pour préserver .....	27
<b>Axe 4 : une communication gage de restitution aux citoyens.....</b>	<b>29</b>
La salle de lecture physique .....	30
La salle de lecture virtuelle .....	31
Les recherches par correspondance .....	33
La mise en valeur des fonds.....	33
Les partenariats scientifiques.....	33
Les actions culturelles grand public.....	34
Les actions pédagogiques.....	35
La communication institutionnelle .....	36
Conclusion .....	37
Fiches projets.....	39

## Introduction : les Archives départementales et leurs missions

Un projet scientifique et culturel (PSC) est un document opérationnel et stratégique qui définit l'identité et les orientations d'un équipement culturel en lien et en cohérence avec les choix politiques de la collectivité dont il dépend.

Le service des Archives appartient à la Direction de la culture et du sport, aux côtés des autres services qui la composent : l'Action culturelle et sportive territoriale (ACST), le service des Sites culturels (Domremy, Grand et MUDAAC) et la Médiathèque départementale (MDV). En matière de culture, la collectivité a voté en octobre 2023 son schéma culture qui définit et formalise, sur la durée du mandat, ses grandes orientations politiques en la matière. Le présent PSC s'inscrit dans ce schéma afin d'être cohérent avec les choix de la collectivité.

Ce PSC formalise les grandes orientations des Archives. En annexe, les fiches projets permettent de détailler les objectifs opérationnels envisagés. Pour mémoire, un certain nombre des missions d'un service d'Archives départementales revêt un caractère obligatoire défini par le Code du patrimoine : la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives définitives produites par les services publics ayant leur siège dans le département, ainsi que le contrôle de tous les producteurs d'archives publiques, contrôle exercé au nom de l'État par la directrice du service, agent du ministère de la Culture mis à disposition de la collectivité, assistée d'une archiviste en charge plus particulièrement des archives communales. S'ajoutent à ces compétences réglementaires, des compétences facultatives relatives à la valorisation des fonds conservés, publics et privés.

Les priorités sont définies en fonction des moyens alloués par la collectivité, notamment en termes de ressources humaines, de budget et de bâtiment.



## Les documents ressources

Le présent PSC s'appuie sur plusieurs documents :

- le Plan « Vosges ambitions 2027 » voté par les élus du Département en novembre 2021 : en complément des compétences obligatoires, les Archives départementales exercent des compétences facultatives en lien avec la politique d'ingénierie territoriale inscrite comme axe prioritaire du plan. Cette feuille de route politique insiste également sur les projets transversaux autour de trois thèmes : la jeunesse ; les services publics de proximité ; la transition écologique. Un point plus spécifique concerne la culture et le patrimoine qui sont définis comme des « facteurs de cohésion sociale et d'attractivité du territoire ». En effet, le Département est attentif aux moyens mis à disposition et à la qualité des projets menés en action culturelle et pédagogique, en collaboration avec les habitants.
- le Projet de la Direction de la Culture et du Sport (DCS) voté en octobre 2023. Le présent PSC des Archives départementales décline de façon concrète et détaillée les actions mises en œuvre dans le domaine du patrimoine écrit, conformément aux axes énoncés :
  - contribuer au rayonnement et à l'attractivité du Département par la culture et le sport en préservant et en valorisant le patrimoine et en soutenant les initiatives qui font l'identité du territoire ;
  - élargir l'accessibilité culturelle et sportive en diversifiant les publics avec une attention particulière portée à la jeunesse ; développer l'éducation artistique et culturelle ; favoriser une présence culturelle sur tout le territoire ;
  - favoriser la vitalité culturelle et sportive, en veillant à un équilibre géographique de l'offre et en encourageant les coopérations.

Autres documents ressource :

- le précédent Contrat de développement 2018-2021 : ce document permet de faire un bilan et de dresser un constat de l'existant.
- le rapport d'inspection rédigé en avril 2022 en vue du départ du chef de service et afin de servir de feuille de route à son successeur.
- le *Cadre stratégique commun de modernisation des archives* élaboré par la Délégation Interministérielle aux Archives de France, pour les années 2020-2024 a servi de point de départ aux réflexions en équipe sur les quatre axes que constituent les missions des Archives : collecter, classer, conserver et communiquer (appelées communément *les 4 C*).

On retiendra les grandes lignes directrices suivantes : l'utilisateur est placé au cœur des dispositifs, d'où l'intensification des projets de numérisation pour rendre les documents aisément consultables et exploitables, et l'élaboration d'une offre culturelle et pédagogique toujours plus diversifiée, ce qui suppose des espaces d'accueil revisités.

En matière d'archivage numérique, le passage à l'échelle supérieure est attendu : étroitement lié à la gestion de l'information dans les administrations, il suppose ouverture, transparence et accès à des données fiables et pérennes. L'archivage numérique impose des exigences techniques liées aux problématiques des autres axes du *Cadre stratégique commun de modernisation* : qu'il s'agisse de la politique de collecte, de sécurisation et de traitement, avec des répercussions en terme d'organisation, de méthodologie, de compétences et d'outils techniques. La dématérialisation doit garantir deux principes fondamentaux des relations des citoyens avec les administrations : la confiance et la transparence.

- le rapport *Une stratégie nationale pour la collecte et l'accès aux archives publiques à l'ère numérique* remis en mars 2017 à la ministre de la Culture par Christine Nougaret, professeur à l'École nationale des chartes et vice-présidente du Conseil supérieur des Archives. Ce rapport esquisse les grandes lignes de la politique de collecte qui peut désormais servir de guide dans le contexte d'inflation du volume d'informations produites et reçues par les administrations et les collectivités. Maintenir une collecte riche et variée est un enjeu de taille. Face à cette évolution, ce rapport préconisait de prioriser les « archives essentielles » c'est-à-dire les documents qui permettent la continuité ou le rétablissement des droits et des obligations et dont la disparition aurait des conséquences particulièrement lourdes. Les archivistes savent bien que tous les documents collectés ne présentent pas tous, sur le long terme, la même valeur historique. Le débat « archives pour demain » qui a animé la profession en 2018 rend

compte de la sensibilité du sujet, induit par le développement de l'administration électronique.

- le rapport publié en 2021 *Deux milliards de clics. Enquête sur les usagers en ligne des archives* apporte un éclairage sur l'importance des ressources en lignes et la prise en compte du public internaute ; ce phénomène a été accentué par l'impact du confinement en 2020.

Il s'agit de la plus importante enquête sur les usages numériques patrimoniaux en France : elle montre la présence des publics en ligne nombreux et engagés, autour de trois profils : les généalogistes, les usagers menant des recherches historiques ou au titre de leur métier, les usagers épisodiques et débutants (curiosité, démarche administrative). Les conclusions du rapport ont été croisées avec celle de l'enquête sur les publics de Gallica (plateforme patrimoniale de la Bibliothèque nationale de France) et des pistes d'investigation ont été évoquées : réfléchir à des outils de recherche et à des interfaces, pour permettre des navigations transverses entre les établissements documentaires ; mettre en œuvre des espaces d'échanges réunissant amateurs et professionnels pour une montée en compétences de tous les acteurs.



Cliché : JL-CD88



## L'élaboration du PSC

Le PSC 2023-2027 a été élaboré selon des méthodes d'intelligence collective afin que tous les agents se sentent concernés et s'approprient la feuille de route qui va guider leur travail pendant cinq années.

Plusieurs réunions ont été organisées dans le courant de l'année 2023 : chaque réunion a vu l'alternance de temps en groupes de travail, composés de façon différente selon les sujets traités, et de temps en plénière ; une évaluation de chaque réunion a été faite afin d'adapter les modalités du déroulé de la réunion suivante aux attentes et remarques des agents.

Le déroulé, courant 2023 :

16 mars : annonce, en réunion de service, du travail collectif pour le prochain PSC ;

13 avril : bilan du Contrat de développement 2018-2021 et groupes de réflexion sur quatre thématiques complémentaires : reprise des chantiers collectifs, éco-responsabilité au quotidien, aménagement des espaces communs, services proposés aux lecteurs ;

22 juin : réflexion collective sur les missions Collecter et Classer ;

21 septembre : poursuite de la réflexion collective sur les missions Conserver et Communiquer, y compris partage des résultats du sondage mené en juin-août 2023 auprès des lecteurs sur les conditions d'accueil en salle et les services proposés ;

19 octobre : synthèse et étude de la faisabilité des idées brassées aux deux réunions précédentes (utilisation du filtre Mark Reason) ; travail sur des fiches projets (déroulé, moyens, évaluation) en intégrant les remarques qui avaient émergé des groupes de travail du 13 avril ;

Novembre : rédaction du PSC et des fiches projets ; mise en page graphique du PSC version détaillée et version synthétique (réalisation en interne).



Lotharingiae ducatus pars Septentrionalis. Arch. dép. Vosges, 2 Fi 3252



# Le Contrat de développement 2018-2022 : rappel et bilan

En 2018, les Archives départementales ont réaffirmé leur vocation à œuvrer à l'accomplissement des objectifs fixés par le Plan « Vosges Ambitions 2021 » en s'intégrant aux orientations déclinées dans le Projet de la Direction de la Culture, du Sport et de la Jeunesse, à savoir : l'élargissement des publics, l'accompagnement des acteurs locaux par l'ingénierie territoriale, la valorisation du patrimoine départemental.

Les objectifs du Contrat de développement 2018-2021 se déclinaient sous différents modes : des objectifs thématiques par domaines d'intervention/missions, et des objectifs méthodologiques, destinés principalement aux cadres.

Le bilan dressé en avril 2023 a permis de mesurer le chemin parcouru depuis 2018, et ce malgré la période de crise sanitaire qui a nécessité agilité de l'équipe et adaptation des projets. Les éléments énoncés ci-après prennent en compte l'année de transition 2022, marquée par l'élaboration d'un nouveau projet de la direction Culture et Sport et l'attente d'un nouveau chef de service.

## Le bilan

En introduction, on note que la grande majorité des objectifs ont été atteints malgré les années difficiles de crise sanitaire : un seul agent était en présentiel dans le service à certaines périodes et les opérations sur le terrain ont été majoritairement suspendues. Ces conditions de travail modifiées ont conduit à réorienter certains projets, avec souplesse et réactivité : ainsi par exemple, la rétroconversion des instruments de recherche, pour permettre leur mise en ligne, a été accentuée du fait de sa compatibilité avec le travail à distance, généralisé puis choisi.

## Archives publiques

La collecte s'est poursuivie dans des conditions réduites du fait du manque de place dans les magasins de conservation ; si les versements des notaires étaient bien prévus, ils n'ont pu se faire du fait de la saturation persistante du bâtiment construit en 1988. Les visites techniques participant à l'ingénierie territoriale ont été nombreuses malgré la restriction des déplacements en 2020-2021. Les inspections d'archives communales se sont poursuivies à un rythme très satisfaisant : les objectifs fixés ont été tenus (environ 60 communes inspectées par an).

En matière de classement, les archives modernes ont été prioritaires : archives des services de l'État 1800-1940 (sous-série 4M, 7M et 1M-archives du Cabinet du préfet-, soit au total près de 200 ml). On note un ralentissement très net des opérations de classement au fil des années du fait de l'évolution des conditions de travail (pas de classement en télétravail) et des priorités accordées aux autres missions (actions de terrain et politique d'archivage électronique). Fin 2023, le pourcentage d'archives encore non accessibles au public faute d'instruments de recherche est évalué à 10%.

Les versements d'archives électroniques dans le Système d'Archivage Electronique (SAE) X-Sacha concernent les flux désormais dématérialisés (XActes, XFluco, XMarchés) et sont pleinement opérationnels. On note une augmentation constante du flux de données collectées (54 Go en 2019 - 590 Go en 2022). Le nombre de communes et d'intercommunalités conventionnant avec le Dé-



Conception : A. Moreno / CD88

partement et les Archives départementales s'accroît aussi régulièrement (64% des communes fin 2022).

Des actions de formation des partenaires ont été menées, malgré les restrictions sanitaires en 2020-2021 : une relance très nette est observée en 2022 (+40% de personnes formées sur l'année par rapport aux années précédentes). À noter l'escape game qui a permis de sensibiliser près de 400 personnes en 2020 et le lancement des journées du numérique responsable (Digital Cleanup Days) en mars 2022.

## Archives privées et iconographiques

Le bilan de l'unité archives privées est satisfaisant également : plus de 300 ml ont été collectés. On notera le fonds des établissements Walter-Seitz à Aumontzey (421 J), le fonds du studio Michel à Cornimont (167 Fi), ainsi que la collection Gérard Kopf (166 Fi ; 456 J). Cette dernière représente près de 50 ml composés notamment de 20 000 cartes postales et de 14 000 affiches particulièrement précieuses pour compléter les fonds iconographiques déjà présents aux Archives des Vosges.

Le classement des planches de l'Imagerie d'Épinal (48 J et 340 J), fonds entré en 1988 et 2012 et classé « archives historiques », a constitué un chantier prioritaire, création de 32 000 notices correspondant à plus de 100 000 exemplaires.

On note aussi la collaboration de l'équipe archives privées aux deux expositions *Imaginarium, les images d'Épinal entre rêve et réalité* (2022-2023) : une participation importante (sélection des documents, rédaction des textes) car le fonds n'était pas totalement classé et donc difficile d'accès pour l'équipe action culturelle.

D'autres petits fonds privés ont également été traités (création de 700 notices de description).

## Conservation : conservation préventive, atelier de reliure et de restauration

L'équipe de l'atelier de reliure/restauration a activement participé à la préparation et au montage de huit expositions réalisées en interne (par exemple : *Qu'est-ce qu'on mange ?*, *Poser nos valises*, et *Imaginarium, les images d'Épinal entre rêve et réalité*) ainsi qu'à trois expositions pour le service éducatif (*Notre commune vue d'en haut*, *Moulins et machines au fil de l'eau*, *Sur le chemin de l'école*).

Par ailleurs, l'atelier a restauré près de 6000 documents dont un tiers pour des communes ; il a réalisé 500 reliures en prestation pour les communes (registres des délibérations, des arrêtés du maire et de l'état civil) et 85 reliures pour les besoins des Archives départementales.

On remarquera l'investissement des équipes conservation, archives publiques, archives privées et de l'assistant de prévention dans l'élaboration du Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC), projet mené par l'adjointe au chef de service assurant le management du service par intérim (juin-décembre 2022) : commandes de matériel, réalisation de fiches pratiques d'intervention (par magasin de conservation), contacts pris avec des prestataires et entreprises, une demi-journée d'exercices d'évacuation et sécurité incendie (évacuation d'une personne, évacuation d'archives, exercice incendie à l'intérieur du garage, en conditions normales de fonctionnement du service).

Des chantiers pluriannuels de dépoussiérage des collections et des magasins de conservation sont programmés, selon un rythme triennal. De plus, une zone de quarantaine pour les documents entrant est désormais disponible, à proximité du quai de déchargement, afin de contrôler et garantir le maintien de l'état sanitaire correct des collections.



Cliché : CD88

## Informatique et salle de lecture virtuelle

Le Système d'Information Archivistique (SIA) Ligeo est l'outil quotidien des archivistes, incorporant toutes les étapes du traitement des archives. Il permet aussi l'accès sur le site internet aux instruments de recherches et aux documents numérisés.

La rétroconversion des instruments de recherche a mobilisé une part importante de l'équipe en télétravail, imposé par le confinement, puis choisi (25% des instruments de recherche rétroconvertis, archives publiques et privés confondus) : fin 2023, 1350 instruments de recherche ont été rétroconvertis et 532 sont accessibles en ligne ; il en reste 820 en attente de publication. Les prestations de rétroconversion externalisées (encodage) ont concerné douze instruments de recherches ayant reçu le visa du Service interministériel des Archives de France.

Comme dans tous les services d'Archives départementales, plus de 90% des pages consultées en ligne concernent l'état civil et les recensements de population. Une importante mise à jour de la salle de lecture virtuelle a eu lieu début 2021 avec la création d'un formulaire de recherche avancée, l'accès à l'état général des fonds et la mise en ligne de nombreux nouveaux fonds iconographiques dont les fonds privés entrés dans le cadre de la Grande Collecte 14-18.

Le moissonnage des données du site des Archives départementales des Vosges par le portail des Archives de France (FranceArchives) a été mis en place en 2022 : ce projet permet ainsi une intégration des bases de données départementales dans un cadre national.

La saisie du récolement dans Ligeo permet, depuis 2017, une gestion optimisée des espaces occupés, ce qui est particulièrement précieux dans le contexte de saturation des magasins de conservation.

Corolaire de la salle de lecture virtuelle, la numérisation a été menée en interne avec le traitement de l'état civil (communes de Châtel-sur-Moselle à La Petite-Fosse ; générant plus de 200 000 fichiers) auquel s'ajoutent des réalisations pour répondre aux demandes du service ou des usagers (création de près de 5 000 fichiers).

## Communication en salle de lecture

On retiendra l'impact de la fermeture de la salle de lecture ou des restrictions, dues aux mesures sanitaires, sur les chiffres de fréquentations qui ont chuté pendant la période considérée : 702 lecteurs (2018) - 523 lecteurs (2022). À partir de 2020, compte tenu des contraintes de fonctionnement du service, les lecteurs ont été accueillis trois jours par semaine. Le service n'a pas encore retrouvé le niveau de fréquentation de 2019, mais les chiffres attestent d'un certain dynamisme (705 visites en 2019 ; 529 au 14/11/2023). Pour favoriser le retour des lecteurs en présentiel, des ateliers d'aide à la recherche ont été proposés, à partir de 2022, les *Causeuses*, le mercredi soir pendant une heure, à raison d'une fois par mois (sauf juillet-août-septembre). Parallèlement, la révision des fiches d'aide à la recherche a aussi été menée par l'équipe des archivistes assurant la présidence de salle.

## Bibliothèque

La bibliothécaire ayant pris sa retraite, son adjointe lui a succédé avec succès. L'intégration du catalogue de la bibliothèque dans le logiciel des Archives est effective, suite à un important travail de reprise des données pour permettre la concordance entre les champs de description. La révision de la politique documentaire a conduit à un gros désherbage, à la suppression de plusieurs abonnements à vocation nationale et au recentrage des dépouillements d'articles sur les Vosges.

## Action culturelle et pédagogique

L'activité a été soutenue, malgré les contraintes sanitaires qui ont rendu nécessaires des adaptations bien gérées par l'équipe en charge de l'action culturelle et pédagogique : huit expositions ont été montées.

Des animations riches et variées ont été proposées au grand public et à des publics ciblés (enfants, adolescents, seniors) aux Archives et en hors les murs (nouveau à partir de 2021), sous des formats adaptés (en présentiel et en numérique) ; le colloque sur Jeanne d'Arc a dû être annulé du fait du Covid.

Au total, plus de 12 000 personnes ont été sensibilisées en cinq ans (chiffres 2021 : sur site 1510 élèves accueillis et 1505 élèves sensibilisés hors les murs ; chiffre 2022 : sur site 1637 élèves accueillis et 1868 sensibilisés hors les murs).

Des créations numériques ont été produites : une carte interactive ; douze vidéos (créations ou captations). Le site internet pédagogique archivesconnect.vosges.fr a été lancé en 2022 pour renforcer le lien avec le monde scolaire. En plus de Facebook et de Twitter (désormais X), la communication sur les réseaux sociaux a investi Instagram à partir de 2022.

L'action pédagogique s'est déployée avec la création des propositions hors les murs. Pour le primaire, le projet « les archives à l'école » permet de découvrir, en classe, un atelier sur le patrimoine local et un atelier de découverte des missions des Archives départementales. Pour les collèges et les lycées, des ateliers thématiques sont proposés pour plusieurs classes de l'établissement qui en font la demande. Des ateliers sont également proposés aux étudiants ainsi qu'aux Maisons familiales rurales dépendantes du ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs, dans le cadre de projets annuels, portés conjointement par l'Éducation nationale et le service, quatre expositions dédiées au niveau primaire ont été réalisées (dont une en version numérique).

Au total, plus de 5 000 enfants/adolescents/étudiants ont été sensibilisés en cinq ans.



Conception : Maetva, 2019

En conclusion, on mentionnera l'évolution des moyens dont a disposé l'équipe des Archives :

- le nombre de postes s'est maintenu (19 agents au 31 décembre 2022, auxquels s'ajoutaient 3 recrutements qui étaient en cours) ;
- une augmentation du budget : en fonctionnement : 86 000 € (2018) - 87 600 € (2022) ; en investissement : 57 000 € (2018) - 62 000 € (2022).

Cette évolution souligne l'importance accordée par la collectivité aux missions qui sont celles des Archives départementales.

Les Archives départementales des Vosges disposent d'atouts incontestables :

- des moyens tangibles mis à disposition par la collectivité ;
- la création du Pôle Jeunesse et Innovation (PIJ) : les Archives départementales se trouvent dans une situation de dialogue facilité avec la Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne (DNMRC), ce qui ne peut que conforter la place de choix occupée par le service au niveau national, compte tenu de son expertise sur les sujets d'archivage électronique. De plus, ce rapprochement organisationnel permet de renforcer la collaboration en matière de conservation et de diffusion des documents numérisés.

## L'équipe

L'équipe comptait 19 agents au 31 décembre 2022 et l'année 2023 aura été marquée par des évolutions de poste et des recrutements, du fait du remplacement des personnes parties à la retraite ou ayant quitté la collectivité, et des créations de postes afin de renforcer certaines unités de travail.

On soulignera que l'équipe est de grande qualité, travailleuse et investie, avec des compétences reconnues ; elle mêle des agents d'une grande fidélité à la collectivité voire au service, parfois depuis plus de vingt ans, et de jeunes professionnels. L'investissement dans la construction et la mise en œuvre du PSC traduit son attachement aux missions du service public. Nous mentionnerons aussi la qualité de l'accueil apprécié unanimement par tous les usagers, qu'il s'agisse des lecteurs et des visiteurs, accueillis physiquement ou par téléphone.

L'accompagnement des agents dans les évolutions en cours est une priorité : le référentiel de compétences est actualisé, des formations initiales et continues sont mises en œuvre, la collaboration et le partage de l'information sont encouragées. Les risques professionnels, notamment l'amiante et le port de charge, sont pleinement considérés et les équipes sont incitées à se former.

## Le budget 2023

- 76 000 € en fonctionnement.
- 92 000 € en investissement.

On note la stabilité du budget 2023 en comparaison des années précédentes.

## Le bâtiment

Il représente une surface totale de 10 710 m<sup>2</sup> qui comporte les espaces d'accueil du public (hall, salle de lecture, salle de réunion, salle d'exposition), les bureaux et 60 magasins de conservation répartis entre :

- un bâtiment historique construit en 1988 : à saturation. Le métrage actuel occupé est estimé à 30 kilomètres linéaires (kml).

Les espaces de conservation se composent de 27 salles à rayonnages fixes et 4 salles avec des rayonnages mobiles ; 3 salles sont équipées de meubles à plans (une salle avec des meubles fixes, une salle avec des rayonnages mobiles et une salle hybride) ; un complément de mobilier sera à envisager en 2024-2025. La presse est conservée à la verticale, reliée, afin d'optimiser la place. L'accroissement annuel de la bibliothèque est d'environ 10 ml et ses collections occupent actuellement 450 ml. Enfin, les documents audiovisuels et les fonds photographiques vont rejoindre les salles froides, désormais pleinement opérationnelles puisque les conditions de conservation sont jugées satisfaisantes. Ce chantier sera envisagé dès 2024.



Cliché : CD88

- une extension (20 kml) construite en 2011, mais non opérationnelle (seuls trois magasins sont équipés de rayonnages fixes, non occupés) du fait du contentieux qui a opposé le Département à la maîtrise d'œuvre et dont le jugement a été rendu en avril 2019.

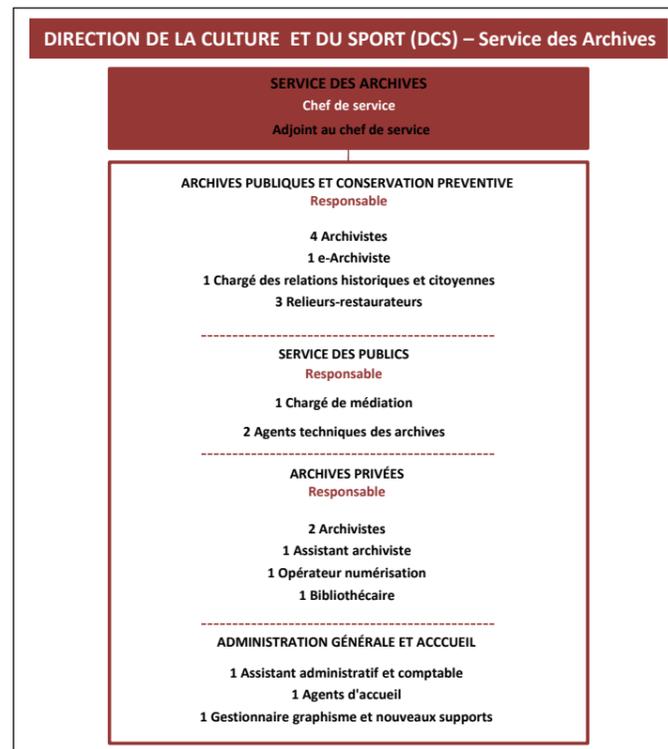
Le projet de climatisation de l'extension a été lancé début 2023 : deux niveaux de magasins de conservation sont concernés. Les travaux ont pris du retard, ce qui rendra les magasins utilisables sans doute fin 2024. La poursuite de l'équipement de magasins supplémentaires a été évoquée avec la Direction des Routes et du Patrimoine (DRP) et devra être inscrite dans les projets 2026-2027.

Depuis une dizaine d'années, la contrainte croissante du manque de place dans les magasins a amené le service à restreindre le nombre et le métrage des versements. Pour pallier la situation, le Département loue depuis 2016 un local annexe situé à Xertigny (à environ 20 kms d'Épinal) ce qui permet d'accueillir une partie des versements rarement consultés. En effet si les conditions de conservation y sont satisfaisantes (hygrométrie et température), les contraintes de communication sont réelles (stockage sur palettes et distance géographique). Un local de pré-archivage est également disponible à Chavelot, exclusivement pour les archives contemporaines éliminables du Conseil départemental.

Par ailleurs, le bâtiment des Archives départementales devra faire l'objet de travaux de rénovation thermique. La mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR) des espaces d'accueil du public (rampe d'accès extérieure, hall d'entrée et d'accueil, salle de lecture, salle d'exposition) devra également avoir lieu. En matière de sécurité incendie, le bâtiment est équipé de systèmes de détection incendie et intrusion et des exercices d'évacuation sont menés annuellement. Le plan d'évacuation des collections est en cours : il a été amorcé à l'automne 2022 et nécessite d'être repris et approfondi. Il a déjà permis de mener des exercices de sécurité avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Vosges en octobre 2022.

## Conclusion

Un exercice de comparaison avec les services de départements ayant un nombre d'habitants proche (Yonne, Haute-Vienne, Charente, Allier) permet de dégager les points forts de l'activité des Archives départementales des Vosges à savoir : les performances en matière d'archivage électronique et la vitalité de l'action culturelle et pédagogique. Des pistes d'amélioration possibles apparaissent aussi, notamment en matière de classement d'archives publiques, si tant est que celles-ci soient compatibles avec les priorités définies par la collectivité et les ressources humaines et financières qui peuvent être mobilisées.





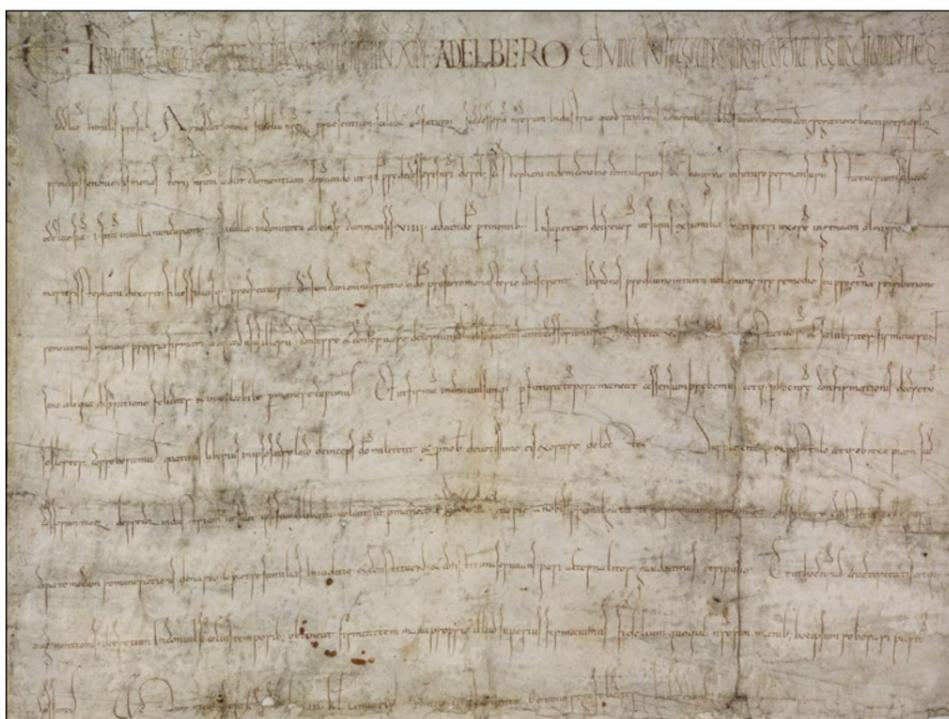
## Les principaux axes structurant la feuille de route 2023-2027

Les Archives départementales ont une double mission qui correspond à un volet administratif et à un volet culturel, même si les deux se recoupent :

- la conservation dans l'intérêt public, tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées ;
- la conservation pour la documentation historique afin de permettre à tous les Vosgiens de découvrir leur histoire individuelle et collective, en participant au travail de mémoire, et de contribuer à la construction de l'esprit critique par la transmission des valeurs citoyennes, notamment auprès du jeune public. Cela implique des actions de valorisation culturelle et des actions pédagogiques.

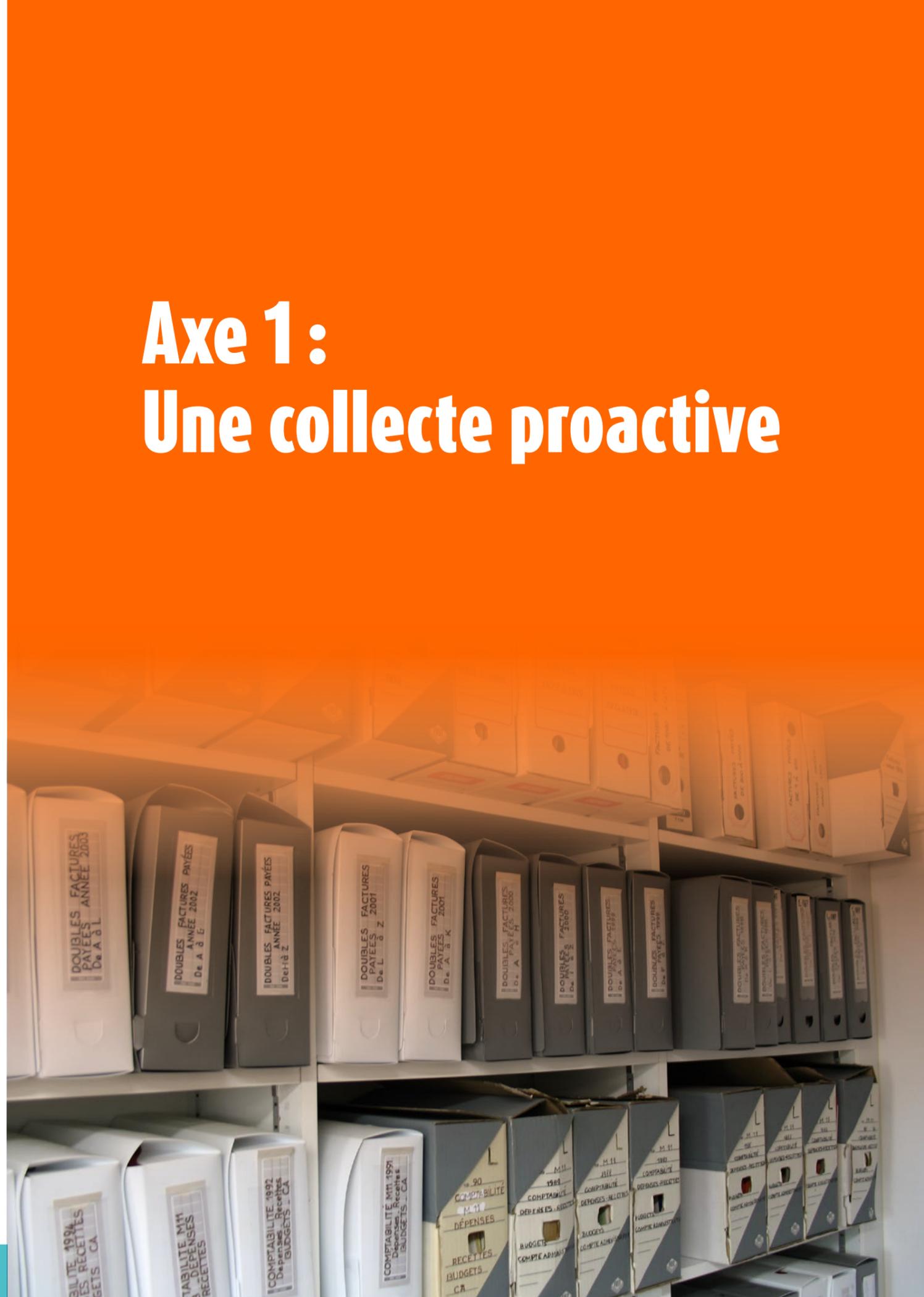
Rappelons que la recherche fondamentale en histoire a besoin du recours aux documents originaux, seuls capables d'apporter de nouvelles informations et d'assurer ainsi le renouvellement des problématiques et des analyses. Les archives permettent en effet d'appréhender pleinement la complexité d'une situation, la variété des points de vue, la subjectivité des impressions et des ressentis.

C'est autour de ces deux missions, et dans le cadre du contexte général rappelé précédemment, que s'ordonnent les axes du présent PSC.



Diplôme d'Adalbéron II, évêque de Metz, 985. Arch. dép. Vosges, 2 H 1

# Axe 1: Une collecte proactive



## Axe 1

### Une collecte proactive

Collecter est un axe majeur du *Cadre stratégique commun de modernisation des archives* : l'objectif étant de faire émerger des politiques de collecte et de traitement pertinentes, soutenables et transparentes. C'est un objectif phare du présent PSC.

### Les archives publiques

La poursuite de la collecte des archives publiques (archives des services de l'Etat, du Conseil départemental, de la préfecture, des structures hospitalières) s'impose : elle est satisfaisante du fait de l'investissement de l'équipe dans la formation des services versants depuis une vingtaine d'années. En parallèle, une politique de collecte proactive et sélective va pouvoir être amorcée, indispensable en matière d'archivage numérique, en adoptant une posture d'acteur, c'est-à-dire choisir ce qu'on veut collecter, en fonction des producteurs et des usagers, dans une stratégie qui rende compte de l'originalité du territoire et en s'inscrivant dans les grandes tendances de notre époque. Les priorités sont à définir collégialement.

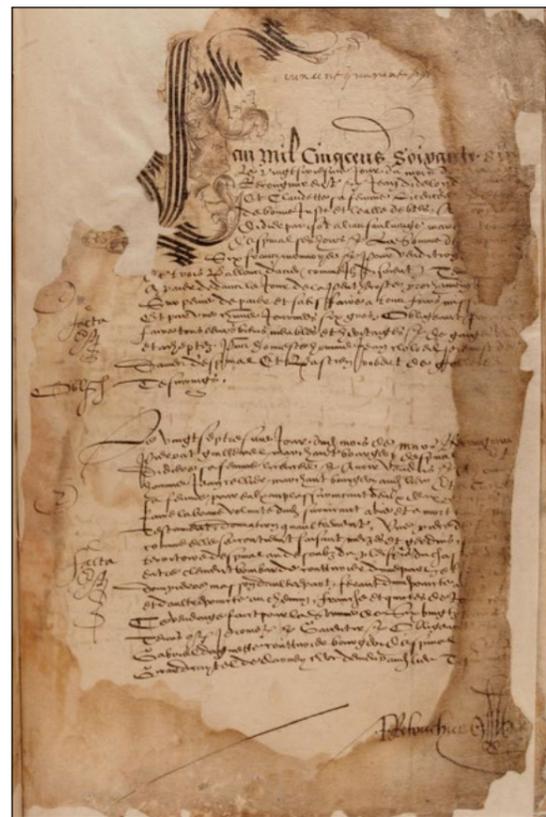
Une politique de collecte incitative vis-à-vis des notaires et des communes pourra être mise en œuvre dès lors que de nouveaux espaces de conservation seront opérationnels. Par ailleurs, réaffirmer les exigences pour les bordereaux de versements rédigés par les services versants restent un processus toujours en cours ; la mise en place d'une procédure plus formalisée pour les archives privées s'impose aussi.

L'objectif pour les années à venir est d'amorcer le travail de construction d'un *vademecum* de collecte qui permettra une opération de réévaluation par échantillonnage des versements déjà pris en charge et des éliminations. En effet, il s'agit d'une des préconisations du *Cadre stratégique commun de modernisation* : réviser les modalités d'évaluation, favoriser une approche macroscopique, veiller à une synergie satisfaisante entre archives publiques et archives privées. Le rapport publié en 2014 *Cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques* fait référence pour réviser les règles d'échantillonnage.

Un tel projet nécessite d'abord un état des lieux des services et des fonctions administratives en relation avec les fonds déjà versés, afin d'identifier les secteurs ou thématiques archivistiquement déficitaires et de dresser un diagnostic de l'existant. Un plan d'action annuel fléchera ensuite l'effort de collecte sur certains secteurs. Cette évolution se fera sur la durée et de façon progressive afin de garantir son appropriation par les différents acteurs, l'équipe d'une part, les partenaires d'autre part.

- Les archives communales : leur conservation est d'un intérêt majeur pour écrire l'histoire des territoires et de leur évolution. La prise en charge des archives des communes de moins de 2000 habitants est réglementaire (sauf dérogation) car elle en garantit la préservation matérielle et la communication. Cette dynamique a été interrompue, faute de place et de personnel. Elle devra être reprise dès que les moyens seront disponibles.

- Les archives notariales : le Code du patrimoine a réduit de 100 à 75 ans le délai de communicabilité des minutes de notaires ; d'autre part la collecte s'est arrêtée dans les Vosges en 2011, faute de place dans les magasins de conservation. Il convient donc de rattraper ce « retard » de collecte (et de classement)



Registre de minutes de maître Rebouchier, 1560.  
Arch. dép. Vosges, 5 E 1/48.

pour mettre ces documents à la disposition de tous. Une méthodologie devra d'abord être construite : il sera nécessaire d'établir un état des lieux des études ayant déjà fait des versements, de recenser les études supprimées et de localiser leurs fonds, en partenariat avec la Chambre régionale des notaires. Une attention particulière sera portée aux locaux d'archivage chez les notaires et au risque amiante (demande du DTA avant prise en charge).

- La poursuite des visites techniques en communes est prévue, au titre de l'ingénierie territoriale, priorité pour la collectivité. En effet, les Archives départementales accompagnent en proximité les communes dans la préservation de leurs archives. Les fortes évolutions actuelles rendent cette mission plus nécessaire que jamais. D'une part, la recomposition induite par le mouvement de regroupement des EPCI et des communes fragilisent un certain nombre de fonds d'archives demeurés en communes isolées ou déléguées ; leur dépôt aux Archives départementales est mis en œuvre en cas de péril. D'autre part, la dématérialisation de la vie administrative induit un besoin d'organisation et de sauvegarde des documents numériques : les actions de sensibilisation et de formation à l'archivage sont déployées auprès des secrétaires de mairie. Des propositions de réunions sur le territoire, complétées par des visites du bâtiment, ont été testées en 2023 avec succès et seront donc reconduites ; des formations-actions (avec un temps de travaux archivistiques, notamment éliminations en masse, réalisés entre deux rencontres avec l'équipe des Archives départementales) seront testées en 2024. L'enjeu est la mise en place d'une vraie collaboration avec les secrétaires de mairie. Le lien entre formations et versements/éliminations est une donnée qu'il est prévu d'évaluer à partir de 2024.

On inclut dans la collecte les actions de contrôle scientifique et technique (CST), notion définie par le Code du patrimoine qui désigne la responsabilité exercée par les Archives départementales, par délégation du Préfet, sur la gestion des archives dans l'ensemble des organismes chargés d'une mission de service public du ressort de leur compétence.

La collecte est facilitée par les contacts réguliers avec les « référents » archives au sein des organismes et services producteurs, véritables garants et acteurs d'une culture d'archivage. L'équipe archives publiques peut s'appuyer sur ces ressources internes pour faire respecter les procédures de versement, de tri et d'éliminations. Une collaboration efficace avec les services partenaires garantit la qualité de rédaction des bordereaux de versements et la préparation des transferts de documents. Cette préparation en amont permet de limiter autant que faire se peut la constitution de l'arriéré de traitement (cf. ci-après).

La hausse globale des sollicitations adressées aux Archives départementales d'une part, et le constat de la nécessaire formation des « référents » archives d'autre part, alimentent les réflexions sur la nécessité de définir des priorités et un programme préalable de collecte, qu'il faut mettre en œuvre en répondant, dans des délais toujours contraints, aux sollicitations extérieures.

### Le système d'archivage électronique

Concernant l'archivage électronique, les Archives départementales ont un Système d'Archivage Electronique (SAE) pleinement opérationnel qui garantit la compatibilité avec le Système d'Information archivistique (SIA). Nous pouvons saluer aussi la présence dans l'équipe d'une e-archiviste qui met notamment en œuvre des formations à destination des services versants et des communes, très demandeuses. Le nombre toujours croissant de conventions tripartites d'adhésion à la Société Publique Locale (SPL-XDe-mat), signées par les communes et/ou les EPCI, avec le Département et les Archives départementales, atteste de la mise en œuvre des pratiques de mutualisation. Les actions de sensibilisation et de formation sont poursuivies ; la collaboration des Archives aux procédures de dématérialisation est à souligner (dossiers des usagers MDPH en 2023-2024, dossiers ASE en projet). Les actions de tri se multiplient également au sein des services du Conseil départemental (décommissionnement d'applications métiers, saturation de certains espaces Sharepoint, etc.). Les priorités de collecte ont été définies : dossiers MDPH échantillonnés ; archives de la MAIA (premier versement d'archives définitives, en 2024). La première procédure d'élimination de données publiques a été établie avec la Direction du numérique, de la modernisation et des relations citoyennes (DNMRC). D'autres procédures verront le jour pour faciliter les versements de données publiques définitives. La rédaction et la publication de la politique d'archivage électronique permet de définir les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs (services producteurs, DNMRC et Archives départementales), de connaître les enjeux de la gestion des données et de diffuser les bonnes pratiques : après la formation et sensibilisation en 2023 des agents des Archives, des agents de la Direction Culture et Sport et ceux de la DNMRC, la journée des managers prévue début 2024 sera l'occasion de diffuser les bonnes pratiques. Cette politique sera également adaptée et parta-

gée avec l'ensemble des administrations publiques tels les services de l'État.

La gouvernance du SAE XSacha a été revue pour que les archivistes soient partie prenante des développements : ainsi l'e-archiviste des Vosges a intégré l'équipe de développement, d'où la forte implication des Archives départementales dans les sujets techniques d'actualité : montée de version du Standard d'échange de données pour l'archivage (SEDA 2.2 courant 2024), élaboration des profils permettant le versement d'archives définitives.

Les données de Xsacha (pré production et production) sont conservées sur un serveur sécurisé situé en proximité immédiate du Conseil départemental. L'ensemble de l'infrastructure matérielle fait l'objet d'une redondance géographique, dans deux bâtiments distincts et distants. Les accès du Système d'archivage électronique (SAE) sont limités à trois administrateurs (deux personnes des Archives et une de la DNMRC), deux archivistes et la cheffe de service des Archives départementales.

Enfin, le développement de l'archivage électronique s'inscrit dans les enjeux de la politique de transition écologique du Département : le succès des journées du numérique responsable (Digital Cleanup Days), dont il est fait état au niveau national, en est une reconnaissance forte.

## Les archives privées

Les archives privées sont considérées, depuis les années 1950, comme des compléments indispensables des archives publiques. Les fonds privés occupent à l'heure actuelle 3 km linéaires et représentent 10% des fonds des Archives départementales.

Les modes d'acquisition des archives privées sont variés : les achats auprès de marchands ou en ventes publiques, les dons ou dépôts, qui constituent les modes d'entrée les plus fréquents. La veille est organisée de manière empirique et raisonnée. La révision de la procédure d'accueil des dons et dépôts est prévue pour 2024 et conduira à un plus grand formalisme : une liste précise des documents remis aux Archives sera demandée en amont et annexée au contrat établi avec le donateur ou le déposant. Bien consciente que cette nouveauté devra être intégrée, l'équipe des Archives départementales envisagera l'élaboration d'outils en partenariat avec la société civile et une période d'expérimentation. L'enjeu est la conciliation des attentes des particuliers et les exigences professionnelles et juridiques des Archives qui s'engagent à conserver et à mettre à disposition du public les fonds qui leur sont confiés. Dans la dynamique actuelle de participation des citoyens aux politiques du patrimoine, les grandes collectes revêtent un intérêt particulier. Les Archives départementales répondent aux propositions nationales (collecte des archives relatives à la Grande Guerre en 2013, des archives du sport en 2023-2024) et proposent d'initier des démarches locales, en lien avec le territoire, afin d'associer les citoyens à la constitution et à la valorisation du patrimoine écrit et iconographique. L'objectif est d'améliorer la qualité et la variété des archives privées reçues.



Départ d'une course cycliste de pupilles de la Nation à Thaon-les-Vosges, [1920]. Arch. dép. Vosges, 11 Fi 76

# Axe 2 : Un classement dynamisé et pertinent



## Axe 2

### Un classement dynamisé et pertinent

Le classement nécessite des compétences professionnelles particulières. C'est un travail long et peu valorisé : il mobilise d'un point de vue intellectuel (constituer des dossiers cohérents et les analyser de manière normalisée) et matériel (manipulation de documents souvent poussiéreux et parfois lourds). La gratification n'est pas immédiate : le lecteur qui sera intéressé par le fonds ainsi traité ne peut se manifester que beaucoup plus tard. La visibilité extérieure est parfois nulle, contrairement à une exposition, une conférence ou une publication, d'où la négligence accordée au classement qui conduit à la constitution d'arriérés qui s'accumulent et auxquels, plus on attend, plus on a de mal à « s'attaquer ».

Pourtant le classement constitue bien le cœur du métier d'archiviste en permettant de remonter le temps grâce au contact qu'il procure avec les sources de l'Histoire. Rappelons que c'est un préalable fondamental à toute communication et valorisation : expositions et travaux de recherche ne peuvent être menés que sur des archives classées.

Le classement doit figurer dans les priorités du service, comme le rappelait déjà le règlement national des Archives départementales de 1921 qui le définit comme « l'une des fonctions principales de l'archiviste ». Il débouche sur la rédaction d'instruments de recherche, indispensables à la mise à disposition des documents pour le public. Il importe de considérer la chaîne archivistique dans sa globalité : le classement est le maillon entre collecte et communication.

Pour établir des priorités de classement, il est nécessaire d'avoir une connaissance précise des attentes du public encouragé à s'exprimer dans la culture actuelle de transparence des relations entre les administrations et les citoyens. Il faut tenir compte également de l'intérêt historique des documents et adapter les projets aux moyens du service. Il est donc nécessaire de prioriser les archives publiques et privées à classer en fonction des collectes, des demandes des lecteurs et des projets de commémoration largement anticipés. Il s'agit de définir, pour chaque fonds, le degré de précision attendue : pour certains fonds, il semble pertinent de faire le choix d'instruments de recherche succincts permettant l'identification des articles classés de façon cohérente.

Le traitement des arriérés, qu'il s'agisse d'archives publiques ou privées, est un vrai sujet. Des priorisations ont été réfléchies en équipe et un phasage est proposé dans les fiches projets.



Cliché : CD88

## Les archives publiques

L'état des versements est un outil de premier ordre pour les archives publiques postérieures à 1940. Une approche thématique est prévue afin de permettre la recherche en salle et en ligne. En effet, les fonds contemporains sont tous dotés d'outils de repérage internes (bordereaux de versement). Cependant, leur arrivée par versements successifs et les évolutions des services producteurs au fil du temps (changement de dénomination, de rattachement, de champ de compétence...) les rendent difficiles à appréhender par les lecteurs et même par les équipes en interne.

Parmi les versements postérieurs à 1940, ceux relatifs à la Seconde Guerre mondiale présentent un certain caractère prioritaire. Il est à noter également la forte demande sociale qui s'exprime depuis une dizaine d'années visant à une meilleure compréhension de son histoire familiale. Sur le plan archivistique ces demandes portent principalement sur les fonds judiciaires (tribunaux et centres de détention) et sur les dossiers de l'aide sociale à l'enfance.

Pour la rédaction aux normes des instruments de recherche, le service dispose d'un logiciel métier (Ligeo, édité par Empreinte Digitale) qui permet la saisie et l'encodage selon le standard international DTD-EAD, afin de générer des inventaires électroniques structurés.

Compte tenu de l'arriéré d'archives publiques à classer, il est nécessaire de définir le niveau de classement de chaque série et sous-série et de respecter le standard défini au départ : la granularité de chaque classement sera définie collectivement en comité de classement.

Les fonds communaux déposés aux Archives départementales (parfois depuis une dizaine d'années) représentent un total de 300 ml et seront une priorité à envisager en 2024. Par ailleurs, les archives notariales collectées feront également l'objet d'un classement prioritaire.

## Les archives privées

Le service est particulièrement riche en fonds d'archives privées qui représentent au total 3 km linéaires. Seulement 30% (environ) des fonds ne sont pas classés : une majorité est munie d'un instrument de recherche permettant de répondre aux attentes des lecteurs. On sait que le classement des fonds privés est particulièrement chronophage quand les documents sont versés en « vrac », d'où la mise en place d'outils de collecte évoqués précédemment.

Les objectifs du présent PSC porteront notamment sur l'achèvement du classement des planches de l'Imagerie d'Épinal (débuté lors du précédent Contrat de développement), le traitement de la collection Kopf, parallèlement à la résorption d'une partie de l'arriéré.



Cliché : CD88

## La bibliothèque

La bibliothèque administrative et historique est intrinsèquement complémentaire des fonds d'archives conservés par le service. Elle est constituée de plus de 20 000 ouvrages dont environ 8 000 brochures, auxquels s'ajoutent près de 1 800 titres de périodiques locaux et nationaux (journaux et revues) et publications officielles (depuis 2016, les *Journaux Officiels* sont accessibles sur le site Légifrance). Les collections datent du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle et comptent 148 manuscrits et 163 livres anciens (publiés avant 1800). Le fonds d'histoire locale est composé d'ouvrages patrimoniaux pour la partie la plus ancienne et s'enrichit régulièrement par achats et dons.

Le catalogage de la bibliothèque est géré depuis 2003 par le logiciel Orphée. La base documentaire est hétérogène, en raison des contenus et des modalités de saisie des notices ; des corrections sont

régulièrement effectuées pour parfaire les notices. La montée de version vers Orphée-NX est en projet pour 2024 ; il faudra donc une "prise en main" par la bibliothécaire. De plus, pour le catalogue de la bibliothèque des Archives, qui est intégré à celui de la Médiathèque départementale, il est envisagé de permettre une interrogation plus aisée sur le moteur de recherche des Archives départementales, via un moissonnage OAI-PMH.

Il est également nécessaire de continuer à rendre la bibliothèque d'archives plus visible, notamment auprès du public.

La mise en place de comités de collecte/classement permet de réunir régulièrement les archivistes autour de problématiques métier et de partager expériences et pratiques : c'est une gouvernance à formaliser au sein du service.

Compte tenu des travaux de classement à envisager pour les archives publiques et privées, le mode "chantier collectif" est à proposer aux équipes sur des jours banalisés dans les agendas de tous ou pendant une période ciblée. Cela permet de s'atteler à des fonds de grande ampleur comportant des documents sériels et d'éviter l'isolement et la lassitude des archivistes. On peut mentionner aussi l'expérience menée fin 2023 pour terminer la première phase de traitement des archives graphiques de l'imagerie (imprimerie Pellerin) : le caractère prioritaire de cette opération a mobilisé toute l'équipe archives privées avec des répercussions sur les autres agents du service assurant certaines de leurs missions en remplacement. L'enjeu est archivistique et humain.



Panorama de Neufchâteau, Neurdein & Cie (Paris), entre 1900 et 1920.  
Arch. dép. Vosges, 166 Fi 128/935



Ex-libris de Gérard Kopf,  
Jean-Paul Marchal, 166 Fi nc

## Axe 3 : Une conservation augmentée



## Axe 3

### Une conservation augmentée

En introduction, on mentionnera l'atout que représente, en interne et à l'externe, l'équipe de l'atelier de restauration et de reliure compétente et bien écoutée par toute l'équipe des Archives.

#### Le Plan de Sauvegarde des Biens Culturels

Un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) pose le principe des actions et procédures à mettre en place en cas de sinistre. Précisons que le plus gros danger pour les archives n'est pas forcément le feu : l'eau est une menace de premier ordre.

L'élaboration d'un PSBC nécessite plusieurs années. C'est pourquoi les actions engagées vont être poursuivies : acquisition d'équipements, précisions des partenariats institutionnels et révision des critères permettant de définir les documents jugés prioritaires à évacuer et à sauvegarder en cas de sinistre. La formation des équipes en matière de conservation préventive sera à renforcer : elle sera assurée en interne par l'atelier afin de garantir un niveau de compétences homogène en cas, notamment, d'inondations.

#### La conservation préventive et curative

Concernant le conditionnement des documents, on rappelle que la « mise en boîte » des archives (même si ce type de contenant n'est pas exclusif) est la première enveloppe protectrice. Dans un établissement dont la vocation est la conservation définitive de documents historiques, cet aspect est loin d'être accessoire. Les Archives départementales ont recours depuis plusieurs années à des matériaux de qualité pour remplir cette fonction. Pour autant, certains fonds ne sont pas convenablement conditionnés, voire pas du tout.

Un plan d'action suppose l'établissement d'une liste de priorités, fondée sur le croisement des statistiques de consultations et la liste des cotes ayant un mauvais conditionnement (cf. données de recensement). De plus, en 2021 a été initié un chantier de restauration des états de section et matrices cadastrales (en commençant par les plus grosses communes) ce qui permettra de rendre communicable en salle de lecture une partie des documents actuellement exclus de la communication du fait de leur état matériel très dégradé.

Nous précisons que les opérations de reconditionnement nécessitent une organisation matérielle et pratique : le travail collectif semble être une solution motivante pour les équipes et pourra être expérimenté pour venir en appui des missions du nouveau collègue qui va intégrer l'équipe en janvier 2024. D'autre part, un tel chantier ne peut se faire sans espace disponible et va forcément entraîner des refoulements ou l'affectation de métrages supplémentaires aux fonds traités.

Afin de garantir de bonnes conditions de conservation dans les magasins, le marché pluriannuel de dépoussiérage est reconduit. Il permet de traiter annuellement cinq à six kilomètres linéaires d'archives conditionnées.

#### La reliure/restauration

L'équipe de l'atelier apporte une aide concrète aux communes : celles-ci font appel au savoir-faire des trois agents pour réaliser les reliures réglementaires des délibérations du conseil municipal et des arrêtés du maire d'une part, de l'état civil d'autre part. Sans questionner cette pratique caractéristique des Archives départementales des Vosges, un équilibre devra être trouvé pour permettre aux agents de se recentrer sur les missions de restauration afin de répondre en priorité aux nombreuses demandes internes (et quelques prestations externes qui restent marginales). Les travaux de reliure pourraient être réservés à l'état civil et aux délibérations, pour les communes de moins de 2 000 habitants (majoritaires

dans le département des Vosges) afin de dégager davantage de temps à l'équipe pour les travaux de restauration curative (matrices cadastrales, planches de l'imagerie d'Épinal, etc.).

L'atelier assure également la préparation, la mise en place et le suivi des documents présentés lors de l'exposition annuelle, sur le site des Archives départementales ; il peut aussi venir en appui à des manifestations extérieures (préparation des documents exposés au Musée départemental d'Art Ancien et Contemporain d'Épinal, par exemple).

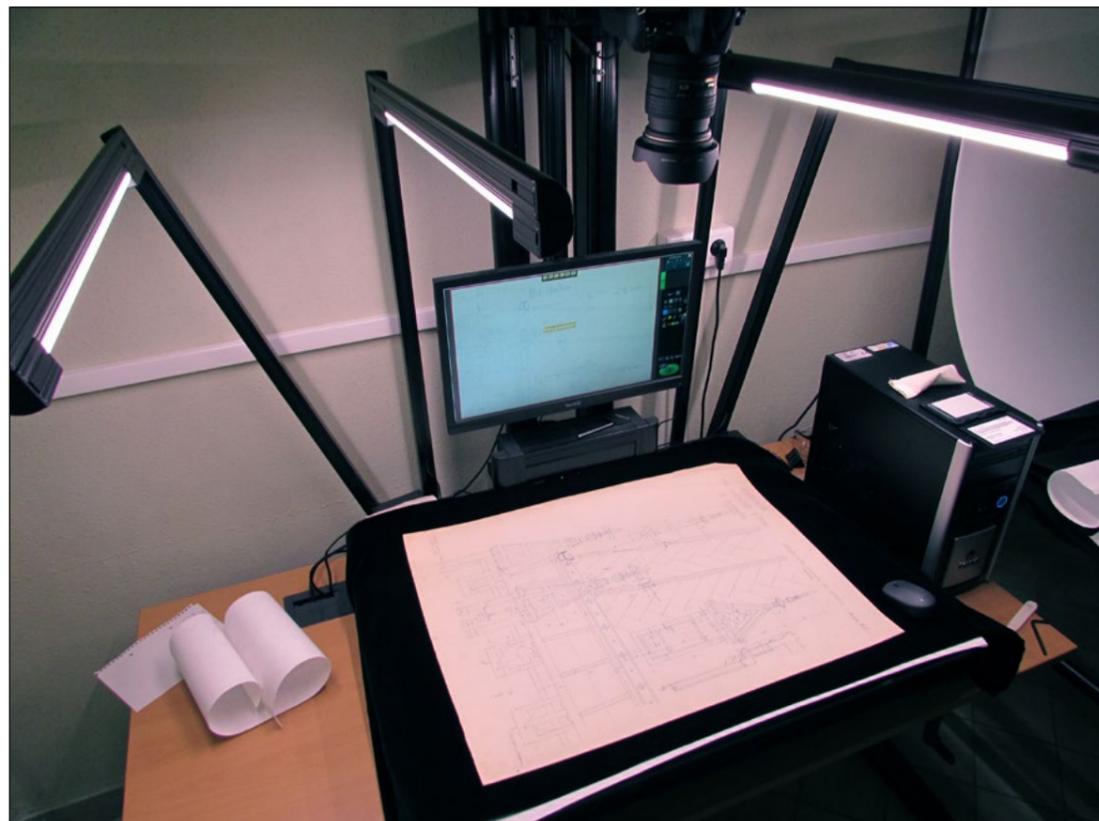


Cliché : CD88

#### La numérisation pour préserver

L'équipe des Archives départementales compte une opératrice de numérisation qui a pour mission principale la numérisation des documents les plus fragiles et/ou les petits ensembles. Les collections de documents iconographiques (affiches, plans, photographies) font donc l'objet de traitement en interne. On citera en exemple l'importante collection de cartes postales (collection Kopf) confiée aux Archives et dont la numérisation est prévue pour 2025.

En complément, le traitement de grands ensembles est externalisé : afin de renouer avec une pratique antérieure, un marché de numérisation a été publié en 2023. En effet, l'achèvement de la numérisation des registres d'état civil de la période 1905-1935 constituait une priorité pour répondre aux attentes des généalogistes amateurs et professionnels. Pour la suite, étant donné le grand nombre de documents susceptibles d'être traités pour des raisons de conservation et de communication, un marché pluriannuel sera lancé : il est nécessaire d'établir un ordre de priorité en tenant compte de l'état des documents, de leur fragilité et les attentes du public. Les documents sériels sont privilégiés car très demandés par les lecteurs (notamment les tables de l'Enregistrement et les répertoires des formalités hypothécaires) ; les répertoires des notaires ne présentent pas d'intérêt pour les recherches vosgiennes pour le moment ; les registres de délibérations des conseils municipaux déposés aux Archives départementales ne sont pas une priorité non plus (trop peu de demandes de recherches). Ces projets pourront être ré-examinés en 2027.



Cliché : CD88

Par ailleurs, un partenariat a été conclu en 2023 avec le cabinet de généalogistes professionnels Coutot-Roerhig pour la numérisation gratuite des tables de successions et absences, des tables alphabétiques des hypothèques et des recensements de population. Nous pouvons signaler que le Département des Vosges est sans doute le dernier à pouvoir bénéficier d'un tel partenariat, extrêmement intéressant pour la collectivité.

## Axe 4 : Une communication gagée de restitution aux citoyens



## Axe 4

### Une communication gage de restitution aux citoyens

Les archivistes entendent par "communication" le fait de mettre à disposition du public les documents conservés. Nous évoquerons d'abord la salle de lecture physique, la salle de lecture virtuelle et les recherches par correspondance. En effet, la situation a évolué ces dernières années : si la tendance à la consultation des documents numérisés en ligne remonte à une vingtaine d'années, le phénomène s'est accentué depuis 2020, du fait de la crise sanitaire et des confinements. Désormais, pour un lecteur physique on estime à 140 le nombre de lecteurs en ligne (estimation nationale). Ce constat ne permet néanmoins pas l'extrapolation laissant à penser que la communication des archives pourrait, un jour, être totalement dématérialisée : numériser l'ensemble des fonds est inimaginable !

Pour tous les lecteurs, la simplification des conditions de réutilisation des archives est une priorité à envisager dès 2024. En effet, le principe de gratuité, inscrit dans le Code des relations entre le public et l'administration, est de nature à faciliter et encourager la réutilisation la plus large possible, là où elle est possiblement entravée aujourd'hui par une grille tarifaire. La modification des conditions de réutilisation sera soumise à l'Assemblée départementale avec la mise en place du principe de gratuité pour une réutilisation libre (et sous licence ouverte). Cette simplification pratique s'accompagnera néanmoins d'un avertissement à l'attention des utilisateurs pour leur rappeler leurs obligations dans ce domaine : mention de la provenance et de la cote ; respect du *Code de la propriété intellectuelle* pour les documents soumis au droit d'auteur et non encore tombés dans le domaine public ; respect des dispositions de la CNIL pour les données à caractère personnel. Les mêmes mises en garde seront précisées pour les internautes qui pourront télécharger des documents sur un espace privé en ligne (cf. ci-après).

#### La salle de lecture physique

L'inscription des lecteurs est assurée par la collaboratrice en charge de l'accueil physique et téléphonique. Depuis 2020, la salle de lecture est ouverte 3 jours par semaine (lundi-mardi-mercredi, de 8h30 à 17h), ce qui en garantit une fréquentation assez élevée (en moyenne, 12 lecteurs par jour, avec quelques pointes à 25 lecteurs) en comparaison des statistiques antérieures.

La question des horaires a été réfléchiée en équipe : la réouverture d'une quatrième journée par semaine permettrait sans doute de satisfaire davantage les usagers. Cependant, cela implique des contraintes de fonctionnement que le service ne peut assumer du fait de l'état actuel des ressources humaines disponibles.

L'analyse du sondage mené auprès des lecteurs en début d'été 2023 a permis de donner une dimension supplémentaire aux réflexions et projets envisagés pendant la durée du PSC. Ainsi, si la qualité de l'accueil est unanimement appréciée, l'amélioration des conditions matérielles est un sujet prioritaire et notamment le manque de confort et d'ergonomie dans l'actuelle salle de lecture, aménagée en 1988 et bien que rénovée en 2001. Par ailleurs, l'accès au bâtiment n'est pas conforme aux normes du Public à Mobilité Réduite (PMR), alors que les usagers des Archives affichent un âge moyen avancé.

La rénovation thermique du bâtiment est inscrite au programme des grands chantiers départementaux à partir de 2026 (cf. ci-dessus).

Les ressources disponibles en salle de lecture sont variées et appréciées. Les nouvelles acquisitions de la bibliothèque sont présentées et renouvelées tous les deux mois, afin d'accompagner les lecteurs dans leurs recherches.

Pour une gestion plus aisée des recherches historiques amateurs, une bonne appropriation des méthodes de recherche doit être envisagée : des ateliers en salle de lecture (« les Causeries ») ont été proposés en 2022-2023 et vont se poursuivre ; les sujets visent à couvrir le champ des recherches les plus fréquentes. Ils permettent d'associer les archivistes : ils valorisent leur expertise et s'inscrivent dans la cohérence de la chaîne archivistique, depuis la collecte jusqu'à la communication. Des ateliers spécifiques peuvent être proposés à des groupes constitués, pour rendre les usagers plus autonomes dans l'utilisation des ressources en ligne.

Désormais, aux Archives départementales des Vosges comme dans tous les services d'Archives départementales, l'essentiel du lectorat est en ligne : en 2022, on a comptabilisé un peu moins de 12 000 communications physiques et plus de 285 000 connexions (soit plus de 920 000 pages consultées) ce qui fait du site des Archives départementales le plus consulté des sites du Département. La tendance a été accentuée pendant les années 2020-2021.



Salle de lecture / Cliché : CD88

#### La salle de lecture virtuelle

Compte tenu de son importance grandissante, le public internaute doit disposer d'une information simple sur les fonds et des outils d'aide à la recherche. La mise en ligne régulière des instruments de recherches rétroconvertis est une priorité du service. La poursuite de la rétroconversion, en interne ou externalisée auprès d'un prestataire permettra d'augmenter le nombre et la diversité de ressources disponibles sur le site internet. Elle fera l'objet d'une programmation définie en équipe chaque année, afin de répondre au mieux aux attentes de tous les usagers.

Le développement de nouveaux formulaires de recherche est un projet d'amélioration des conditions de recherches : le formulaire pour les archives notariales est en cours de construction ; d'autres outils vont être envisagés ensuite.

Si l'offre en ligne est déjà conséquente et mérite d'être renforcée, toutefois certains documents ne peuvent, soit pour des raisons de confidentialité, soit par leur caractère trop spécifique, trouver place sur le site en libre accès. La création, dans la salle de lecture virtuelle, d'un compte personnel sécurisé, répond à une demande actuelle de service dématérialisé déjà expérimenté dans certains départements. Cet espace virtuel sera également un moyen d'offrir aux professionnels comme aux particuliers un outil de dialogue renforcé pour tous les besoins individuels administratifs et de recherche. Cette nouveauté permettra notamment la consultation de documents protégés au titre du droit d'auteur et aux documents d'archives privées pour lesquels les déposants ou donateurs souhaitent contrôler les demandes de communication et/ou de reproduction.

De plus, il serait souhaitable de proposer une collaboration active aux internautes, comme cela se pratique dans d'autres services d'Archives départementales : l'indexation collaborative pourrait être une piste à explorer, sous réserve de l'acquisition de nouveaux modules opérationnels proposés par le logiciel Ligeo. Le volet contributif du site internet mérite aussi d'être repensé, en y associant notamment les associations généalogiques et les sociétés savantes locales. Nous pourrions expérimenter un projet de transcription collaborative qui s'appuie sur l'application Transcribus et les outils de l'Intelligence Artificielle. La réalisation de nouvelles bases de données nominatives est aussi à l'ordre du jour (projet de base Nomina d'ici 2025) ; enfin la mise en ligne de données en *open data* est une autre piste en cours de réflexion en interne.

## Les recherches par correspondance

Il faut distinguer les recherches administratives, les recherches généalogiques, les recherches universitaires et enfin les recherches amateurs. Le service reçoit de nombreuses demandes de recherche et de reproduction, en augmentation constante depuis quatre ans en raison de l'utilisation croissante de la messagerie électronique pendant la crise sanitaire. Ces demandes génèrent un travail important de recherche et de reproduction. Au total, c'est plus de 1600 recherches sur l'année 2022 qui ont été effectuées. Les formulaires de contact nécessitent d'être retravaillés afin d'être encore plus explicites et pédagogiques et d'éviter des pertes de temps inutiles, pour les usagers et les agents du service.

Une partie des demandes est traitée par lettre type, incitant à consulter les ressources généalogiques du site ou à venir consulter sur place. Les recherches administratives émanent essentiellement de professionnels (généalogistes professionnels, notaires, experts) : leur traitement est prioritaire.

Des particuliers sollicitent également le service pour la fourniture de jugements de divorce, de déchéance de puissance paternelle et de tout document pouvant servir à prouver leurs droits. Pour certaines recherches fastidieuses et « sensibles » (crimes, abandons d'enfants ou autres ayant eu des répercussions dans les familles), le recours à une assistance aux démarches administratives est proposé, ce qui permet un échange entre les demandeurs et le personnel ayant en charge ce type de recherches.

Provenant de chercheurs et d'universitaires, le nombre des recherches historiques reste stable ; elles concernent les sources pour traiter un sujet ou un document précis dont le demandeur connaît parfois la cote.

## La mise en valeur des fonds

Au-delà des travaux de recherche académique, la restitution auprès d'un large public participe de la connaissance des sources historiques et de leur appropriation par le plus grand nombre. En effet, les Archives départementales font connaître leurs ressources à ceux qui n'en soupçonnent pas l'existence : d'où la mise en œuvre d'actions culturelles et pédagogiques destinées à l'ensemble des publics, dans toute leur variété.

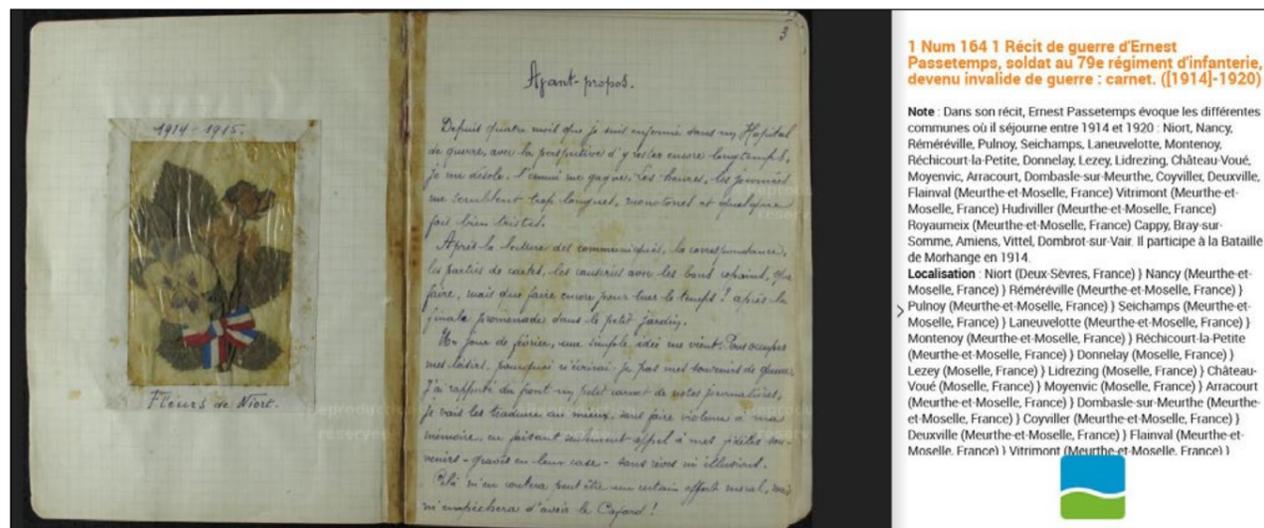
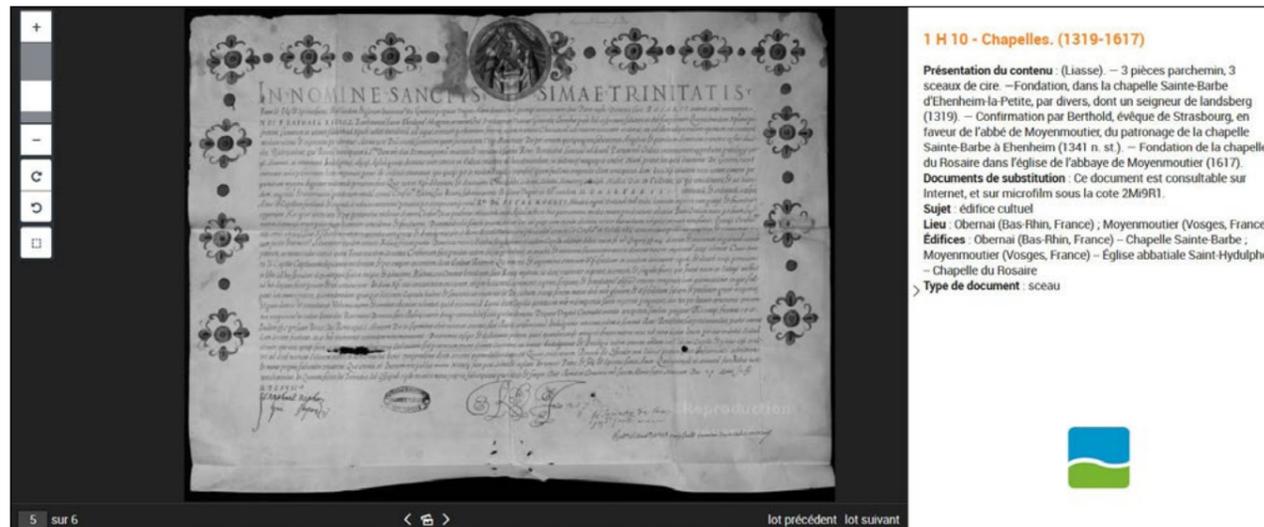
## Les partenariats scientifiques

Le goût de l'histoire est une réalité partagée dans tous les départements et matérialisée par l'existence de nombreuses sociétés savantes, associations ou groupes d'histoire locale. Les Archives départementales ont su, au fil du temps, tisser avec ces personnes bénévoles des relations de confiance ayant vocation à être poursuivies : accueil individualisé, appui à la valorisation des travaux scientifiques. Les attentes sont fortes et participent de la reconnaissance ressentie par chaque territoire de son identité propre à travers son histoire. À noter que la Fédération vosgienne des Sociétés Savantes (FVSS) a son siège aux Archives départementales et la cheffe de service siège de droit au conseil d'administration.

Les partenariats avec le monde universitaire sont un autre axe fort des relations avec les acteurs de la recherche scientifique. Si la situation géographique des Archives des Vosges, distantes des facultés d'histoire de Nancy et de Strasbourg, est un peu moins favorable en comparaison des départements limitrophes, le service attire cependant les étudiants et les enseignants-chercheurs : 165 personnes ont déclaré effectuer des recherches à caractère scientifique et historique en 2022, dont une quarantaine d'étudiants ou de chercheurs professionnels et une vingtaine de personnes amateurs (souvent des membres de la FVSS). Plusieurs fonds ont déjà été identifiés comme méritant une mise en valeur d'envergure, en association avec le milieu universitaire. Un partenariat avec l'ENSTIB (Ecole nationale supérieure des technologies et industries du bois) pourrait aussi être envisagé.

Il est à noter que les Archives départementales ont répondu présentes à l'invitation des enseignants du département histoire de l'art et archéologie de l'université de Nancy, pour participer à une rencontre en octobre 2023. Cette relance des relations avec l'université après les années de crise sanitaire est positive ; elle garantit une vraie visibilité et permet d'envisager également l'accueil de stagiaires.

Les Archives départementales sont aussi régulièrement contactées pour participer à des projets d'envergure nationale ou régionale. En 2023-2024 par exemple, l'association Interbibly a sollicité le service



Base en ligne / Clichés : CD88

pour le projet *Littératuresque*, ayant pour objectif le recensement et la valorisation des fonds littéraires des institutions patrimoniales de la région Grand Est.

### Les actions culturelles grand public

Grâce aux nombreuses propositions culturelles, de qualité et variées, mises en œuvre depuis près de vingt ans, les Archives départementales apparaissent de plus en plus comme un lieu de citoyenneté ouvert et accessible à tous et plus seulement aux érudits.

Le programme détaillé de l'offre culturelle envisagée pendant les prochaines années est présenté dans les fiches projets : il s'articule chaque année autour d'une exposition de grande ampleur, d'une exposition itinérante sur bâches souples (déclinaison de l'exposition annuelle si possible) et des actions en partenariat avec des structures diverses afin d'élargir le public touché.

Pour des raisons extérieures au service, on a pu constater une érosion de la fréquentation des expositions montées dans la salle dédiée, malgré la qualité de ce qui est proposé au public et en regard des efforts fournis : l'exposition 2024 permettra une évaluation plus significative.

Chaque exposition est préparée par l'équipe de l'action culturelle, avec la collaboration des archivistes : c'est l'occasion de mettre en lumière le travail de classement des fonds. Par ailleurs, le service propose des ateliers ludiques, des jeux ou des événements pour un public large et/ou familial, afin de faire découvrir les métiers, les missions et les fonds des Archives tout au long de l'année. Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP), dont la date est fixée au troisième week-end de septembre et la thématique définie chaque année par le ministère de la Culture, sont un événement incontournable. Elles sont l'occasion d'une ouverture exceptionnelle au public : des visites sont organisées afin de faire découvrir les espaces de conservation et les métiers. Après plusieurs éditions, le besoin de réinventer l'offre se fait sentir dans l'équipe et la volonté de fidéliser les visiteurs apparaît comme un axe à investir. Une proposition renouvelée sera donc travaillée pour 2024.



Jeu Danger sur les Archives / Cliché : CD88

Les partenariats sont à développer ou à accentuer pour diversifier les publics dans le cadre fixé par le Plan Vosges et la priorité donnée à la jeunesse : des opérations pourront être construites sur un mode expérimental, l'évaluation qui suivra chaque projet permettra de définir le "retour sur investissement". La poursuite des actions hors les murs est une piste pour toucher un public nouveau. Des collaborations avec d'autres services culturels peuvent être envisagées. Le prêt d'expositions itinérantes est un réel atout :

- dans les bibliothèques du réseau de la Médiathèque départementale des Vosges aussi par des propositions d'ateliers de généalogie pour adultes et enfants (lancement en 2024 de la « Tournée des archives ») et la découverte des fonds consultables en ligne ;

- dans d'autres bâtiments publics.

Mettre l'accent sur la jeunesse permet de prioriser les collaborations avec les autres services culturels, mémoriels et sociaux locaux : une exposition est prévue avec le MUDAAC en 2025 ; les prêts de documents sont fréquents avec la Bibliothèque Multimédia Intercommunale (BMI) et d'autres structures muséales ; des projets s'envisagent déjà ou pourraient s'envisager avec les centres sociaux, les MJC, les foyers ruraux, le service départemental de l'ONAC-VG, l'Hôtel innovation bois, la Glucoserie, la Conservation des Antiquités et Objets d'Art (CAOA).

L'édition imprimée (en plus de la version numérique) d'un programme culturel semestriel est un projet pour faciliter la connaissance des événements dans l'ensemble du territoire et notamment dans les bibliothèques.

Pour permettre une meilleure visibilité des fonds, une convention avec l'encyclopédie collaborative Wikipédia a déjà été envisagée concernant la rédaction d'articles ; le résultat n'était pas particulièrement convainquant compte tenu du peu de retours sur investissement et le nécessaire investissement humain du service. Ce projet pourrait être relancé, sous réserve de disponibilités.

### Les actions pédagogiques

Les Archives départementales s'appuient sur une réelle expérience en matière d'actions pédagogiques grâce à l'implication de deux professeurs de l'Éducation nationale et à l'investissement des personnels en interne. Rappelons que cette programmation est d'autant plus importante qu'elle a vocation à intervenir auprès des enfants et adolescents sur tout le département et pas seulement le public spinalien. Ainsi, on retiendra des propositions d'éducation artistique et culturelle destinées au jeune public, en lien avec les expositions annuelles, des ateliers pédagogiques thématiques ou historiques, des visites-découverte. Un projet annuel est proposé à l'ensemble des enseignants du premier degré travaillant avec leurs élèves sur un thème, afin de réaliser un livrable numérique valorisé sur le site pédagogique des Archives départementales créé en 2022 ([archivesconnect.vosges.fr](http://archivesconnect.vosges.fr)). Si tous n'y participent pas, cet événement contribue à sensibiliser les enseignants. Le public des collèges et des lycées pourrait être touché aussi en poursuivant la création des ateliers autour de l'éducation morale et civique (EMC) ou de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) pour lesquelles les enseignants apprécient de pouvoir s'appuyer sur des ressources diversifiées. Tout au long de l'année, les formations proposées par l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) ou par la DAAC (Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle) sont autant d'occasions de rencontres et d'échanges avec les enseignants.



Site [archivesconnect.vosges.fr](http://archivesconnect.vosges.fr) / Cliché : CD88

### La communication institutionnelle

Cette dimension ne doit pas être confondue avec la mission de communication des Archives évoquée précédemment. Tous les projets visent à développer la présence des Archives départementales en ligne,

sur les réseaux sociaux ou les médias locaux et sont construits avec la Direction de la Communication (DICOM) du Département.

Le site internet est un élément central de la communication du service : créé en 2006 et relooké en 2016, il souffre d'une ergonomie et d'une éditorialisation à actualiser. En effet, il devrait se présenter comme un véritable relais virtuel des actions proposées *in situ* et hors les murs. Une mise à jour globale est prévue en 2025, en lien avec la DICOM.

La mise à jour régulière du site internet pédagogique (archivesconnect.vosges.fr) sera poursuivie, afin de favoriser la communication ciblée vers le jeune public et d'augmenter la fréquentation, encore très modeste.

Le site internet permet de relayer les actions culturelles et de toucher de nouveaux publics, à distance. L'alimentation des agendas culturels locaux, régionaux et nationaux (ministère de la Culture) est à poursuivre. Pour rendre plus efficaces les relations avec la presse locale, nationale et spécialisée, la constitution d'un fichier presse spécifique est à envisager. Le fichier des contacts et des partenaires est à actualiser. La création d'une newsletter à destination du public, et donc potentiellement des détenteurs d'archives privées, a été évoquée mais ne peut s'envisager pour le moment faute de personnel disponible.

Des expériences de publications vidéo sur le site pourraient être tentées ou réitérées : des captations des conférences et des rencontres (avec la collaboration de professionnels, en interne à la collectivité ou par un prestataire externe) permettraient à un public éloigné ou empêché de découvrir les fonds et les outils d'aide à la recherche ; la diffusion de vidéos courtes et didactiques, déjà proposée pendant la crise sanitaire, pourrait s'imaginer pour présenter des documents ou les métiers des Archives.

La communication sur les réseaux sociaux est un incontournable : les modalités d'implication des agents du service (archivistes ou non) et le rythme des publications sont à préciser après quelques années de fonctionnement. Un groupe de travail s'est mis en place en interne en 2023 : espace d'échanges et de réflexions, il pourra évoluer afin de favoriser le travail collaboratif. L'analyse des indicateurs chiffrés de vues et de réactions conduit à conserver une ligne éditoriale commune à l'ensemble des réseaux. La poursuite des publications sur Twitter est interrogée.



Capture du compte instagram / CD88

## Conclusion

Le PSC est un outil de pilotage nécessaire à la bonne marche du service ; il permet l'identification des chantiers prioritaires qui mobilisent les équipes.

Des fiches projets figurent en annexe ; les actions à mettre en œuvre seront détaillées chaque année et donneront lieu à une évaluation. Cela permettra d'adapter les projets sur les cinq années à venir : en effet, les années de crise sanitaire nous ont appris collectivement la nécessité de l'agilité et de l'adaptabilité, désormais sans doute plus importantes que la capacité à construire des projections qui risquent fort d'être interrogées du fait de paramètres que nous ne maîtrisons pas lors de leur élaboration. Se laisser du temps pour l'imprévu s'impose désormais dans le mode de gouvernance du service.

Il est essentiel que l'ensemble des agents du service ait bien conscience que chacun contribue à l'ensemble des étapes de la chaîne archivistique, de la collecte à la valorisation. La tradition du travail en chantier collectif, piloté par un agent spécifique, est un atout des Archives départementales qu'il est particulièrement important de continuer à faire vivre. Cela permet un format de travail différent pour mener à bien certains projets.

Du fait des évolutions constantes du métier d'archiviste, un besoin de formations internes régulières est à considérer : cela permet de renforcer la professionnalisation des agents et le développement de la cohérence des réponses vis-à-vis du public. La consolidation de la cohésion des équipes est un autre effet bénéfique.

Le présent projet met en évidence la nécessité de poursuivre les actions initiées précédemment : soutenir le développement de la salle de lecture virtuelle, se concentrer sur des classements ciblés, reprendre la collecte de façon stratégique et pertinente, continuer de proposer une action culturelle et pédagogique attractive et variée. Les propositions supplémentaires visent à garantir une certaine nouveauté, dans un contexte de moyens constants, tant humains que budgétaires : des priorisations vont donc s'imposer au fil des années. Adapter les moyens et modalités de fonctionnement aux enjeux et aux projets amènera à proposer une évolution de l'organisation du service début 2024.

L'évaluation des fiches projets sera faite chaque année selon les indicateurs prédéfinis. L'évaluation globale du PSC sera faite à mi-parcours puis en 2027, à l'aide d'un tableau de bord permettant d'apprécier : les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les résultats restant à atteindre et les moyens à mettre en œuvre. Cette évaluation, dont il sera rendu compte à la Directrice de la Culture et du Sport, permettra de suivre les réalisations.

Le PSC constitue donc une feuille de route à suivre avec motivation, enthousiasme et bien sûr rigueur et détermination. Ainsi les Archives départementales contribueront toujours davantage au développement du travail de mémoire au service des habitants des Vosges. La vocation de l'archiviste n'est-elle pas de donner une nouvelle vie à ces personnages engloutis dans l'oubli dont il subsiste une trace dans les parchemins, les papiers ou les données numériques désormais ?

« Ces papiers ne sont pas des papiers, mais des vies d'hommes, de provinces, de peuples ». (Jules Michelet, Histoire de France, 1833).



Propriété de l'éditeur. (Déposé.)

Fabrique de PELLERIN, Imprimeur-Libraire à EPINAL.

n. 87.1950

# Fiches projets



## Reprendre la collecte réglementaire des archives publiques

### ► Contexte

Du fait des magasins saturés, la collecte réglementaire des archives publiques a été ralentie depuis une dizaine d'années. Des actions de formations à l'archivage ont été déployées dans les services de la Préfecture, des administrations, du Conseil départemental, en communes et dans les hôpitaux, ce qui garantit la qualité des bordereaux de versements.

### ► Déroulé

- Poursuivre la collecte des services départementaux et de l'État.
- Élaborer un *vademecum* de collecte et envisager les réévaluations qui s'imposent pour libérer de la place dans les magasins.
- Collecter les archives notariales pour rattraper le retard (pas de collecte depuis 2011) : une stratégie est à construire.
- Collecter les archives historiques des communes de moins de 2000 habitants : il s'agit d'une obligation réglementaire que les Archives départementales ne peuvent assurer depuis plus de 10 ans faute de place. Cette action est à mettre en œuvre de façon pertinente en identifiant les dépôts prioritaires du fait d'une situation préoccupante. Un bordereau de dépôt devra accompagner chaque transfert de documents afin d'éviter d'accroître l'arriéré constitué par les dépôts déjà réalisés (environ 300 ml d'archives à traiter).
- Élaborer des fiches pratiques pour poursuivre la formation des services versants.

### ► Moyens

- Des espaces disponibles pour le classement et des espaces de stockage opérationnels dans l'extension.

### ► Évaluation

- Évaluation quantitative : nombre de communes concernées ; nombre d'inspections communales effectuées au titre du contrôle scientifique et technique (CST) ; nombre d'études notariales traitées ; nombre de personnes présentes aux formations proposées ; métrages collectés.



## Poursuivre l'enrichissement des fonds privés pour documenter l'histoire locale

### ► Contexte

Les archives de particuliers, familles, entreprises ou associations offrent au chercheur un point de vue différent sur l'histoire du département et complètent donc les archives publiques. Afin de permettre ce regard croisé, les Archives départementales procèdent à des entrées dites extraordinaires, à titre gracieux (don, dépôt, prêt pour numérisation) ou onéreux (acquisition).

### ► Déroulé

- Mettre en place une procédure de collecte d'archives privées (sur rendez-vous, en demandant aux remettants un état précis des documents proposés qui servira d'instrument de recherches) afin de gagner en efficacité et d'éviter les entrées de vrac.
- Mettre en place une démarche proactive de collecte ciblée, en lien avec les orientations nationales (grande collecte) ou des enjeux et particularismes locaux : développer des appels à contribution thématiques auprès du grand public et prospecter par des contacts ciblés auprès de détenteurs d'archives privées identifiés.
- Apporter une expertise aux producteurs d'archives privées en leur proposant des outils d'aide (tableaux de tri, modèles de plan de classement).
- Poursuivre une veille pour l'achat de documents auprès de différents intermédiaires (marchands, ventes publiques, etc.).

### ► Moyens

- Considérer pleinement le temps nécessaire à l'accomplissement des missions de traitement : gestion et suivi des dossiers, gestion des droits, intégration des données dans le logiciel.
- Disposer d'un budget d'acquisition d'archives privées stable.
- Disposer d'espace de stockage augmentés et de meubles à plans pour conserver les affiches dans des conditions améliorées.

### ► Évaluation

- Nombre d'entrées d'archives privées et métrage linéaire.
- Nombre d'opérations de collectes thématiques.



## Poursuivre un archivage électronique engagé

### ► Contexte

Le Système d'Archivage Electronique (SAE) XSacha est opérationnel depuis 2018 et permet la collecte du flux des données dématérialisées (XActes, XFluco, Xmarchés) ; la montée de version du Standard d'échange de données pour l'archivage (SEDA 2.2) permettra le versement d'archives définitives à partir de 2024. L'implication de la collègue e-archiviste dans les développements techniques du SAE garantit des avancées dans les années suivantes.

### ► Déroulé

- Poursuivre les actions de sensibilisation et formation auprès des services versants.
- Poursuivre les actions de mutualisation (convention tripartite) en incitant les communes à adhérer à la SPL.
- Collaborer aux procédures de dématérialisation en amont des réflexions.
- Amorcer les procédures de versements d'archives électroniques, hors flux.
- Accompagner les services dans le tri, le classement et l'élimination menés en collaboration avec la DNMRC (notamment lors du Digital Cleanup Day).
- Rédiger une politique d'archivage électronique.
- Participer à la gouvernance du SAE XSacha.

### ► Moyens

- Prioriser l'attention à porter à l'archivage électronique.
- Poursuivre les actions de sensibilisation menées par la e-archiviste et les collègues de l'unité archives publiques.

### ► Évaluation

- Nombre de versements entrés dans le SAE.
- Augmentation du nombre de participants aux Digital Cleanup Days et du nombre d'octets éliminés.



## Dynamiser le classement des fonds d'archives publiques et privées pour faciliter leur appropriation par les Vosgiens

### ► Contexte

Le classement nécessite temps et personnel : l'arriéré des archives communales est estimé à 300 ml ; tous les versements d'archives contemporaines (postérieures à 1940) sont accompagnés d'un bordereau qui sert d'instrument de recherches. L'arriéré de classement des archives privées est aussi à prendre en compte.

### ► Déroulé

- Intensifier la rétroconversion des instruments de recherche et organiser l'état général des fonds selon une approche thématique (et non seulement par ordre chronologique des entrées).
- Envisager le classement des versements relatifs à la Seconde Guerre mondiale.
- Prioriser le classement de l'arriéré des archives communales et les archives notariales.
- Achever le classement des planches de l'Imagerie d'Épinal.
- Satisfaire aux engagements contractuels relatifs au dépôt du fonds Kopf : classement des cartes postales et des affiches historiques.
- Équilibrer le travail de classement des fonds privés entre les fonds de grande ampleur et les petits fonds (archives paroissiales classées par des stagiaires par ex.).

### ► Moyens

- Prioriser la rétroconversion des instruments de recherches (notamment des bordereaux de versements) pour tous les agents faisant un jour de télétravail/semaine.
- Prendre pleinement en compte le classement dans l'organisation du travail au quotidien des archivistes.
- Prévoir des chantiers collectifs en interne pour le classement des fonds sériels publics ou privés.
- Réunir régulièrement les archivistes en comité de collecte/classement pour favoriser l'échange et le partage d'expérience.
- Disposer d'un budget pour le marché pluriannuel de rétroconversion externalisée (encodage).

### ► Évaluation

- Nombre de fonds classés, nombre de notices créées et métrages linéaires classés.
- Nombre de bordereaux de versements rétroconvertis (et nombre de notices traitées) et mis en ligne chaque année.



## Renforcer la complémentarité de la bibliothèque avec les fonds d'archives

### ► Contexte

La bibliothèque historique du service est un complément indispensable aux fonds d'archives. Riche de plus de 20 000 ouvrages et près de 1 800 titres de périodiques, elle s'enrichit régulièrement grâce à des achats et des dons.

### ► Déroulé

- Poursuivre l'enrichissement des collections par des achats d'ouvrages et les abonnements.
- Poursuivre le traitement de l'arriéré : cataloguer les imprimés non cotés, éliminer les doubles et les collections inutiles.
- Améliorer la qualité des notices du catalogue par des corrections et une harmonisation de la saisie.
- Investir les nouvelles fonctionnalités du progiciel suite à la montée de version Orphée NX.
- Rétroconvertir les inventaires des titres de presse quotidienne locale (notamment *L'Est républicain*, *La Liberté de l'Est* et *Vosges Matin*).
- Permettre une interrogation plus efficiente du catalogue (géré avec le même logiciel que la médiathèque départementale) depuis le moteur de recherche des Archives grâce à un moissonnage.
- Poursuivre l'amélioration de la visibilité de la bibliothèque : présenter en salle de lecture des nouveautés et des sélections thématiques, faire des propositions pour les réseaux sociaux, établir des bibliographies thématiques (en fonction des actualités ou en lien avec un éditathon), proposer des manuscrits à la numérisation et mise en ligne.

### ► Moyens

- Intégration des données dans le progiciel des Archives départementales.
- Disposer d'un budget d'acquisition stable.

### ► Évaluation

- Accroissement (en métrage linéaire).
- Nombre d'ouvrages catalogués.
- Nombre d'articles dépouillés.



## Assurer une conservation optimisée et sécurisée des fonds

### ► Contexte

Optimiser la gestion des espaces de conservation et rationaliser leur occupation est une priorité pour faire face à la saturation des magasins.

Le renforcement de la conservation préventive et curative, assurée par l'équipe de l'atelier de reliure et de restauration, a permis depuis de nombreuses années de disposer de moyens importants consacrés au conditionnement et à la restauration des documents selon un plan pluriannuel.

### ► Déroulé

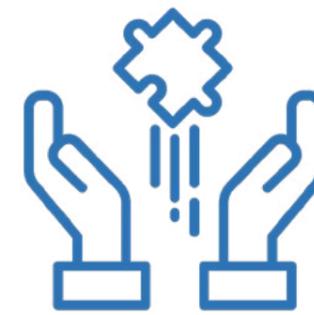
- Réaliser une réévaluation des fonds d'archives publiques contemporaines (optimisation de l'échantillonnage).
- Définir une politique de numérisation en intégrant les attentes du public (notamment les ressources généalogiques).
- Recenser et rationaliser les espaces de stockage disponibles à partir du module récolement du progiciel Ligeo .
- Investir les salles froides en y transférant les fonds (notamment photographiques).
- Établir un état sanitaire des fonds.
- Reconditionner certains documents afin d'assurer de meilleures conditions de conservation et de communication, sous réserve de ne pas entraîner de pertes d'espaces excessives.
- Poursuivre le plan de restauration engagé en priorisant les documents en fonction des expositions prévues, des chantiers de numérisation, des classements et des sollicitations et intérêts des lecteurs.
- Adapter l'offre d'ingénierie aux communes en matière de reliure et restauration en priorisant les besoins de conservation curative des documents historiques conservés par le service.
- Planifier tous les ans ou tous les deux ans (en fonction du volume concerné), un envoi en désinfection des documents infectés.

### ► Moyens

- Mobiliser les équipes en interne : chantiers collectifs pilotés par l'équipe reliure/restauration.
- Disposer des stocks de boîtes et des conditionnements nécessaires (moyens financiers en conséquence).
- Disposer d'un budget pour un marché pluriannuel de numérisation externalisée.

### ► Évaluation

- Métrages linéaires éliminés.
- Métrages linéaires des espaces libérés et réutilisables.
- Nombre de vues numérisées.



## Mettre à jour le plan de sauvegarde des biens culturels

### ► Contexte

Le plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) a été commencé en 2022 : les départs successifs du directeur et de son adjointe n'ont pas permis de l'amener à son parfait accomplissement. Il convient donc de le terminer en affinant la priorisation des collections et en poursuivant la politique d'acquisition de matériels dédiés et la formation des équipes pour garantir une gestion efficace en cas de sinistre.

### ► Déroulé

- Poursuivre l'élaboration du PSBC commencé en 2022 : affiner la priorisation des collections à préserver, élaborer des fiches pratiques et détaillées par salle de conservation.
- Poursuivre le recensement des besoins en matériels pour permettre aux agents d'intervenir dans de bonnes conditions et avec efficacité ; passer les commandes nécessaires en fonction des moyens financiers alloués.
- Confirmer les partenariats possibles avec d'autres services culturels locaux voire régionaux (Bibliothèque multimédia intercommunale de l'agglomération d'Épinal, Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, etc.).
- Formation des équipes à la gestion des situations de crise.
- Mise en œuvre d'un exercice inondation / dégât des eaux.

### ► Moyens

- Redéfinir la composition du groupe de travail dédié et pleinement considérer l'investissement des agents dans cette tâche.
- Disposer d'un budget constant pour poursuivre l'acquisition d'équipements.
- Aménager un espace de stockage sécurisé et connu de tous pour le rangement des équipements concernés.

### ► Évaluation

- Coordination avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
- Organisation d'un exercice annuel de sécurité pour une bonne appropriation du PSBC par les équipes ; la réactivité des équipes en cas d'urgence doit permettre la continuité de service.



## Permettre une optimisation des recherches généalogiques, historiques et administratives

### ► Contexte

Les recherches de tous types, qu'elles soient menées par les usagers en salle de lecture, en ligne, ou adressées au service par correspondance, représentent une importante activité quotidienne et constitue la finalité même de la conservation.

Les statistiques de recherche par correspondance d'une part, en ligne d'autre part, présentent des chiffres très élevés et en régulière augmentation depuis l'année 2020 : une gestion optimisée s'impose pour donner pleinement satisfaction aux usagers.

### ► Déroulé

- Créer un formulaire de demandes de recherches détaillé et multicritères sur le site Internet pour permettre aux usagers et administrations, notaires, généalogistes professionnels, de préciser leurs demandes qui seront traitées par type pour plus d'efficacité.
- Mettre en place des outils/ateliers d'aide à la recherche pour les lecteurs en salle (poursuite des Causeries une fois par mois).
- Mettre en ligne les instruments de recherche retroconvertis et les archives numérisées, pour accroître les ressources de la salle de lecture virtuelle.
- Développer de nouveaux formulaires de recherche pour faciliter les recherches dans les fonds.
- Faciliter la réutilisation des données en supprimant la politique tarifaire et en appliquant le principe de gratuité.
- Développer un dispositif d'indexation collaborative en partenariat avec les sociétés de généalogie locales ou régionales.

### ► Moyens

- Disposer des ressources humaines nécessaires pour maintenir la réactivité et la qualité de réponse aux recherches par correspondance.
- Revoir l'organigramme pour que la responsable du Système d'information archivistique (SIA) puisse assurer la mise en ligne des ressources disponibles (instruments de recherches rétroconvertis et documents numérisés).
- Faire l'acquisition du module Ligeo permettant la gestion d'un espace individuel sécurisé.

### ► Évaluation

- Évaluation qualitative auprès des usagers.
- Évaluation quantitative et comparer les statistiques sur les 3 dernières années et par natures de recherche.
- Nombre de participants aux Causeries.
- Nombre de ressources disponibles en ligne (instruments de recherches, documents numérisés).



## Poursuivre la conquête de nouveaux publics

### ► Contexte

La variété de l'action culturelle et pédagogique proposée par les Archives départementales est une vraie richesse pour les habitants des Vosges et au-delà. Des thématiques toujours davantage en résonance avec les intérêts des citoyens et la conquête de nouveaux publics sous-tendent les actions construites le plus souvent en partenariat avec d'autres institutions culturelles ou sociales locales et le monde scolaire.

### ► Déroulé

- Rendre visible les fonds des Archives par une programmation culturelle s'adressant à différents publics, tout au long de l'année.
- Aller à la rencontre des Vosgiens sur le territoire :
  - Développer la promotion des expositions itinérantes auprès des établissements scolaires et d'autres types d'institutions (EPHAD par exemple) ;
  - Dynamiser des partenariats avec les bibliothèques.
- Toucher un nouveau public scientifique :
  - Accroître les partenariats avec les sociétés savantes.
  - Développer les liens avec les étudiants, les universités et les formations supérieures locales/régionales.
- Poursuivre les projets pédagogiques pour le primaire, pour les collégiens et les lycéens.

### ► Moyens

- Proposer une exposition annuelle aux Archives départementales (durant l'automne et le printemps) et une programmation d'animations tout au long de l'année.
- Renouveler l'offre des Journées Européennes du Patrimoine (JEP) et développer la participation aux événements culturels nationaux.
- Actualiser l'offre des expositions itinérantes et concevoir une version sur bâches de chaque exposition annuelle proposée aux Archives départementales.
- Expérimenter la Tournée des Archives : une offre culturelle dans les bibliothèques du réseau lecture publique piloté par la médiathèque départementale (MDV).
- Construire un cycle de conférences avec les sociétés savantes.
- Développer les liens avec le monde universitaire en co-construisant des projets de recherche.
- Poursuivre le projet pédagogique annuel pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré (et la publication des livrables sur archivesconnect.fr) et répondre aux demandes croissantes des enseignants du secondaire en proposant des sessions hors les murs.
- Faire preuve de créativité et d'innovation en imaginant de nouveaux ateliers jeune public en lien avec l'éducation artistique, l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation morale et civique, etc.

### ► Évaluation

- Évaluation quantitative : indicateurs de fréquentation, nombre d'animations/interventions proposées.
- Évaluation qualitative : sondages auprès des usagers, aux Archives départementales et hors les murs.
- Analyse du nombre de chercheurs et d'étudiants fréquentant la salle de lecture et de la typologie des projets de recherche.



## Développer une communication médiatique et numérique toujours plus adaptée

### ► Contexte

Les Archives départementales ont une présence réelle dans les médias et sur les réseaux sociaux. Le site internet a été créé en 2006 et relooké en 2016 : il nécessite une mise à jour. Des développements sont attendus par les internautes : ces avancées sont conditionnées à des outils techniques (cf ci-dessous).

### ► Déroulé

- Conforter la visibilité médiatique des Archives départementales.
- Constituer un fichier presse spécifique pour développer les relations des Archives départementales avec la presse locale, nationale, et la presse spécialisée.
- Enrichir le fichier des contacts et partenaires des Archives départementales et travailler à son actualisation.
- Mettre à jour les outils de communication spécifiques en direction des détenteurs d'archives : un espace dédié aux services versants sur le site Internet (formulaires téléchargeables en ligne, plaquettes, etc.) ; un guide de sensibilisation pour les détenteurs d'archives privées.
- Élaborer un support de communication pour le programme culturel.
- Conforter la visibilité des Archives départementales dans les médias locaux, régionaux, et nationaux.
- Poursuivre la communication sur les réseaux sociaux.
- Alimenter les agendas culturels locaux et nationaux (ministère de la Culture).
- Valoriser l'actualité et les actions menées aux Archives départementales (nouveaux classements, expositions, ateliers, etc.) via le réseau de communication interne au Conseil départemental.

### ► Moyens

- Outils techniques nécessaires au développement du webdesign et à la communication visuelle.
- Acquisition de nouveaux modules proposés par le progiciel Ligeo.
- Collaboration avec la DICOM.

### ► Évaluation

- KPI (indicateur clé de performance – en anglais : key performance indicator) de chaque réseau social.
- Nombre de connexions au site internet.
- Nombre d'articles de presse concernant les Archives départementales.



# ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

🏠 4 Avenue Pierre Blanck,  
88000 Épinal

☎ Tél : +33 (0)3 29 81 80 70

✉ Courriel : vosges-archives@vosges.fr

🔗 <https://archives.vosges.fr/>  
<https://archivesconnect.vosges.fr/>

📘 Archives88

📺 archivesvosges